



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

# PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

REGION  
OBOCK



# REGION D'OBOCK

## Legende



Ecole Primaire



CEM



Lycee



Poste\_Sante



CMH



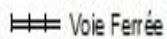
Capitale



postes administratifs (ss prefecture)



chef lieux de régions



Voie Ferrée



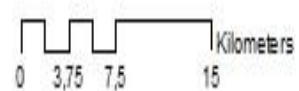
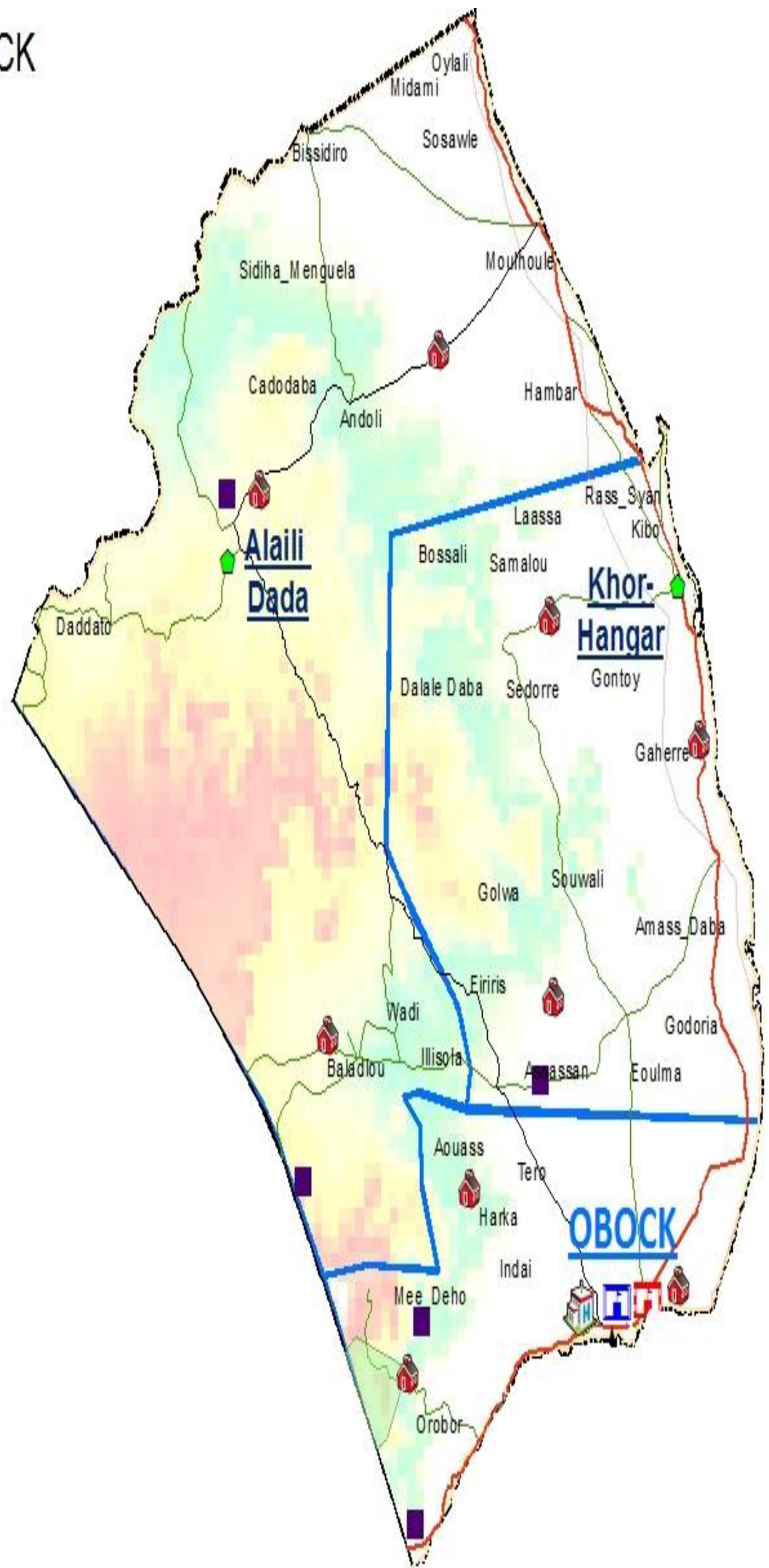
Limite des Prefectures



Régions



Frontiere Internationale



## RESUME EXECUTIF

La **région d'Obock** recèle d'énormes atouts et potentialités notamment le **tourisme, la pêche et les services de maintenance navale**. Le **PDR 2015-2019 d'Obock** a fait l'objet d'un large consensus et repose sur une vision stratégique, qui priorise les actions pour stimuler et accélérer le développement. On peut le résumer en quatre volets essentiels:

### 1. Le diagnostic stratégique de la situation de base

Un état des lieux a été fait en prenant en compte les dimensions territoriale, sociale, culturelle, économique, environnementale et de la gouvernance. Cette analyse problématique a permis de mettre en relief les lourdes contraintes au développement de la région, entre autres : l'enclavement de la région, les faibles capacités et institutionnelles et administratives ; la faible production agricole et de la pêche ; l'absence d'infrastructures de base et de personnel qualifié pour le développement de tourisme ; l'absence de structures bancaires et d'institutions financières.

Secteur de l'éducation :

- L'éloignement des centres scolaires des populations des zones enclavées ;
- L'insuffisance d'infrastructures scolaires (dortoirs, réfectoires scolaires, transport scolaire) ;
- disparités de genre en matière d'alphabétisation et d'accès à l'éducation ;
- L'insuffisance des programmes de formation professionnelle pour les adultes ;
- Un taux élevé d'absentéisme chez les élèves ;
- L'absence de structures de récupération et de réinsertion des jeunes en situation d'échec scolaire.

Secteur de la Santé :

- L'insuffisance des structures sanitaires de base ;
- L'incidence très grave du paludisme dans certaines zones ;
- La propagation du VIH/SIDA et des maladies ou infections sexuellement transmissibles ;
- La vulnérabilité spécifique des femmes à l'accouchement.

Eau et assainissement :

- Insuffisance du personnel au niveau de l'ONEAD ;
- Manque de personnel qualifié ;
- Le taux élevé de la population n'ayant pas accès à l'eau potable (environ 50%) ;
- Le manque de sensibilisation de la population sur les questions d'hygiène, d'assainissement et de santé publique - ceci étant la cause de nombreuses maladies ;
- La dégradation des ouvrages hydrauliques existants.

A ces lourdes contraintes et défis, les Autorités ont proposé des **solutions audacieuses pour les relever et promouvoir une croissance forte, diversifiée et mieux partagée**.

## **2. Politiques sectorielles**

Quatre orientations stratégiques ont été retenues. Les actions et programmes /projets prioritaires de chacune d'elles qui sont résumés ci-dessous, tiennent compte des capacités d'absorption de l'économie, de la contrainte d'endettement du pays et du souci constant de valoriser les investissements publics.

### **i. Désenclavement, Accessibilité du territoire régional**

Désenclaver physiquement la région et numériquement la ville d'Obock et promouvoir un développement urbain de qualité en doivent s'appuyer sur des initiatives porteuses suivantes:

- Développer les infrastructures et le réseau de transport pour améliorer l'accessibilité des localités, favoriser une meilleure circulation des biens et des personnes ainsi que l'intégration et la cohésion des territoires locaux ;
- Désenclaver numériquement la région d'Obock et développer la couverture audiovisuelle;
- Construire la Capitale régionale, renforcer sa fonction de ville régionale mais aussi développer d'autres espaces locaux attractifs ;

### **ii. Edification d'un Pole économique régional**

**Les stratégies de développement économique ont misé sur la valorisation des ressources locales:**

#### **a) Promouvoir le tourisme :**

La région d'Obock exploitera les potentialités et avantages du tourisme en synergie avec la région de Tadjourah, en raison de sa proximité et de la façade maritime. Des actions spécifiques sont envisagées:

- Aménager les Aires marines protégées et les Aires protégées pour la mangrove ;
- Construire les Zones spéciales de développement du tourisme sur la façade maritime ;
- Inciter l'offre en hôtellerie par une fiscalité intéressante et la promotion des économies d'énergie ;
- Développer les transports maritimes et la desserte maritime ;
- Mettre en place les circuits touristiques intégrés et créer une antenne locale de l'ONTD ;
- Construire un complexe hôtelier dans la région de Ras-Syan ;
- Accélérer la construction de l'Aéroport de Ras-Syan.

**b) OBOCK, Zone industrielle et commerciale des produits de la pêche :**

Le développement de la pêche constituera un pilier essentiel du développement de la région. Dans le cadre d'un partenariat Public- Privé (PPP), un port de pêche et une infrastructure-liaison avec le Yémen seront construits. La création d'une unité industrielle de transformation des produits de la pêche sera concrétisée.

**c) Obock, une Plateforme de services de maintenance navale de référence mondiale :**

Djibouti, porte d'entrée de la Mer Rouge, débouché maritime régional majeur et situé sur la 2ème ligne maritime la plus utilisée du commerce international, construira une plateforme de services de maintenance navale de référence mondiale.

**d) Appui à la modernisation de l'Agriculture et de l'Elevage :**

- Construction des micros barrages dans les oueds, réhabilitation/ construction des citernes enterrées ;
- Aménagements des périmètres agro pastoraux pour le développement des cultures maraichères et fourragères ;

**e) Création de centres de santé animale de base et appui à la reconstitution du cheptel ;**

**f) Accélération du développement du système financier, notamment l'expansion de la micro finance.**

**iii. Capital humain**

Les actions suivantes sont envisagées en vue de réhausser la satisfaction des besoins de la population et d'améliorer le niveau de développement du capital humain (l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé):

- Créer et réhabiliter les infrastructures scolaires ;
- Créer les forages et construire les logements sociaux et économiques;
- Appui à l'Hôpital Régional d'Obock et améliorer la disponibilité des médicaments ;
- Aménager et équiper les écoles en panneaux solaires, mobiliers et livres scolaires.

**iv. Renforcement de la Gouvernance locale**

- Fournir aux administrations locales les ressources nécessaires et les doter des pouvoirs de mobilisation de ressources propres ;
- Assurer la cohérence des initiatives publiques et privées ;
- **Renforcer les capacités des acteurs du développement local ;**
- **Améliorer les institutions** (construction de la Préfecture et des sous Préfectures, renforcement des capacités humaines des administrations) ;
- **Renforcer l'entreprenariat féminin : appui aux** coopératives des femmes, aux activités de la micro finance à travers des groupements féminins d'épargne.

### 3. Financement du PDR

Le coût du PDR d'Obock est estimé **39.920 millions FD (210,1 millions euros)** sur cinq ans (2016-2020).

**Le Dispositif de financement** comprendra l'Etat, les Collectivités régionales, des Organisations non Gouvernementales (ONGs) et d'autres Organisations de la Société Civile (OSC), le Secteur privé, et les partenaires au développement de l'Etat.

**Trois sources de financement seront explorées et privilégiées :** (i) les ressources fiscales améliorées grâce à l'élargissement de l'assiette taxable et un meilleur recouvrement à travers un renforcement des régies financières et un meilleur contrôle ; (ii) une affectation des recettes parafiscales générées par la région, notamment les recettes du commerce frontalier avec l'Ethiopie ; (iii) la mobilisation des ressources extérieures à travers des partenariats et des tables rondes des Partenaires au développement. Les Autorités recherchent les assurances des financements des **Donateurs** en cohérence avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et concernant notamment **la prévisibilité de leurs engagements à moyen terme** et le respect des programmes prioritaires du pays.

### 4. Dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDR

Le dispositif permet d'organiser, mobiliser et renforcer les capacités locales pour assurer la mise en œuvre du PDR.

**Fondements et principes** du dispositif :

- promouvoir et renforcer la participation, la consultation et la responsabilité de tous les acteurs à la prise des décisions, à la gestion des affaires publiques de leur région et de leurs localités ;
- Exiger les résultats de l'utilisation des fonds publics ; approfondir la communication et le dialogue;
- Garantir une mise en œuvre rapide et effective des programmes.

**Mécanismes institutionnels :** Les deux ministères, MEFIP et MI, sont les institutions d'ancrage portant la responsabilité gouvernementale de la mise en œuvre du PDR.

Les **Acteurs régionaux** sont le Comité régional, le Comité de pilotage, la Commission technique, les Conseils de Sous-préfectures, les Conseils de quartiers, les Conseils locaux-campements, la Société civile. Les institutions régionales étant les points d'ancrage de la Gestion axée sur les résultats, le renforcement de leurs capacités institutionnelles, administratives et évaluatives est primordial pour le succès du PDR. A cet égard les actions suivantes sont indispensables et urgentes:



- Restructurer le Comité technique de la région et le doter des ressources humaines et matérielles adéquates pour relever les défis et contraintes au développement;
- Doter la région de deux nouvelles structures vitales : le **Service de Planification, Programmation et Budgétisation** ; et **le Service des Statistiques et Suivi-évaluation** du PDR;
- Implanter dans les institutions régionales les outils et les bonnes pratiques de gestion pour accroître l'efficacité du PDR. Il s'agit de Plans d'action selon la Gestion axée sur les résultats, Chronogramme d'activités et des résultats; Plan stratégique de travail, Budget triennal d'investissement public, Budgétisation axée sur les résultats;
- Renforcer les capacités des participants au réseau du système de suivi-évaluation, au premier plan duquel les Députés, les Conseillers régionaux et les membres des ONG de développement.

**Le Cadre de Suivi évaluation:** Fondé sur des indicateurs et des revues périodiques, ce cadre permettra de mesurer le niveau des réalisations des programmes et de proposer des mesures correctrices dans les meilleurs délais et donc au moindre coût.

**Les pages qui suivent fournissent d'amples informations sur la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDR de la région d'Obock et son émergence comme pôle de tourisme, de la pêche et des services de maintenance navale.**

## Sommaire

RESUME EXECUTIF.....	3
INTRODUCTION .....	10
I. PROCESSUS D'ELABORATION.....	11
II. GEOGRAPHIE, DEMOGRAPHIE, ADMINISTRATION DE LA REGION .....	14
2.1. Géographie, Démographie .....	15
2.2. Desserte du territoire .....	16
2.3 Population .....	17
2.4. Administration de la Région .....	18
III. DEVELOPPEMENT HUMAIN.....	19
3.1. Santé.....	20
3.2. Education et formation technique et professionnelle .....	22
3.3. Promotion de la femme.....	25
3.4. Eau et Assainissement .....	25
3.5. Emploi.....	26
3.6. Proximité de Yémen et du conflit, la présence des réfugiés .....	27
IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	28
4.1. Infrastructures économiques .....	29
4.2. Secteur primaire .....	30
2.3. Le tourisme .....	32
4.4. Gouvernance.....	33
V. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE .....	34
5.1. Les Problèmes de la Région d'Obock.....	35
5.2. De grandes contraintes .....	38
5.3. Des Opportunités énormes .....	39
VI. ANALYSE STRUCTURELLE .....	40
VII. VISION-ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	42
7.1. Le cadre de Référence.....	43
7.2. La Vision de la Région .....	44
7.3. Objectif General.....	45
7.4. Orientations Stratégiques .....	46
7.5. Priorités du PDR 2015-2019 pour l'Accélération de l'Atteinte des ODD .....	47
7.6. Objectifs et Politiques Régionales.....	48
7.6.1 Désenclavement, Accessibilité du territoire régional .....	48



7.6.2	Edification d'un Pole économique régional.....	50
7.6.3.	Capital humain.....	53
7.6.4.	Renforcer la Gouvernance locale .....	53
7.7.	Opérationnalisation du Plan de Développement Régional.....	54
7.8.	Matrice d'Actions Régionale .....	56
VIII.	ANALYSE DES HYPOTHESES ET RISQUES.....	61

### Liste des Tableaux

Tableau 1 :	Principales distances entre Obock et les autres villes et localités.....	17
Tableau 2 :	Centres habités majeurs dans la région d'Obock .....	17
Tableau 3 :	Capacité litière de structures sanitaires du Centre Médico-Hospitalier d'Obock, 2015 ....	21
Tableau 4 :	Nombre d'écoles primaires et des élèves par localité.....	22
Tableau 5 :	Répartition des élèves au lycée d'Obock-ville .....	24
Tableau 6 :	Répartition des élèves par niveau d'étude.....	24
Tableau 7 :	Etat des lieux des infrastructures région d'Obock.....	25
Tableau 8 :	Etat du secteur de l'eau dans la région d'Obock .....	25
Tableau 9 :	Communications (Djibouti-Télécom) dans la région d'Obock.....	29
Tableau 10 :	Production d'énergie et nombre des clients dans la région d'Obock .....	29
Tableau 11 :	Sites d'exploitation agricole dans les sous-régions d'Obock.....	30
Tableau 12 :	Tableau des contraintes et opportunités .....	39
Tableau 13 :	Variables entrées et relais .....	41
Tableau 14 :	L'alignement des orientations stratégiques sur les ODD .....	47

### Liste des Figures

Figure 1 :	La Région d'Obock et ses principales localités .....	15
Figure 2 :	Carte des points d'eaux d'Obock.....	31
Figure 3 :	Carte Touristique d'Obock.....	32
Figure 4 :	Carte des ressources minières.....	45

## INTRODUCTION

Djibouti a engagé un processus de décentralisation pour promouvoir la démocratie locale, renforcer la culture citoyenne et favoriser le développement des régions. Plusieurs textes, au premier rang desquels la loi sur la décentralisation et le statut des régions (2002) et la loi sur le statut de Djibouti-ville (2005), ont été adoptés, créant ainsi cinq régions administratives qui sont en même temps des collectivités territoriales.

La région est également un cadre d'appui par excellence pour promouvoir le développement économique et social. Les conseils régionaux, des Assemblées Régionales, des Comités de coordination au développement régional (CCDR) et des Comités locaux de développement (CLD) ont été mis en place au niveau des cinq régions du pays.

Les élections locales organisées en 2006 ont permis d'instaurer concrètement une dynamique positive en faveur de l'émergence d'une véritable démocratie locale. Des acquis réels, mais fragiles, méritent d'être consolidés et élargis.

Une perspective de long terme à l'horizon d'une génération, « Djibouti 2035 », a été élaborée en vue de préparer les mutations et transformations structurelles et de construire un développement durable. Le Plan national de développement- SCAPE. 2015-2019, première déclinaison opérationnelle de « Djibouti 2035 », entend s'appuyer sur un nouveau modèle de croissance afin, à la fois, d'accélérer le taux de croissance, de moderniser les bases de l'économie et d'y affirmer le rôle du secteur privé, de promouvoir l'emploi et de réduire les disparités sociales et territoriales.

Des plans de développement régionaux pour chacune des cinq régions de l'intérieur, articulés à la SCAPE et mettant en évidence les pôles de développement, apporteront également des solutions concrètes à ce double défi.

## **I. PROCESSUS D'ELABORATION**

Les travaux d'élaboration du Plan de développement régional ont été précédés par les Ateliers régionaux de sensibilisation et de planification tenus dans les capitales régionales en juin 2015. L'importante participation des acteurs de développement local a confirmé la forte aspiration de mobiliser toutes les forces vives et promouvoir une responsabilité plus importante et plus efficace des populations pour le développement de leur région ; la création et la mise en place d'un Comité Régional, rassemblant tous les acteurs de développement local, pour prendre en charge l'élaboration de ce Plan régional de développement en est une illustration.

Le Plan de Développement Régional a été élaboré sous la supervision d'un Comité de pilotage et d'une Commission technique du Comité Régional présidés respectivement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional.

Le Plan de Développement régional d'Obock est le fruit d'un processus participatif privilégiant le dialogue avec les véritables parties prenantes. Les travaux de préparation du Plan de Développement Régional pour la région d'Obock ont débuté en Août 2014 et se sont achevés en Novembre 2014. Ils se sont déroulés comme suit :

- Première réunion Obock avec le Préfet et le Président du Conseil Régional
- Formation d'un comité régional
- Constitution d'une cellule de pilotage et d'une commission technique
- Tenue de la première réunion du comité régional à Obock
- Revue documentaire sur la base des informations fournies par les parties prenantes, réalisation d'interviews et conduite de réunions de travail auprès des membres du Comité régional.

Les services techniques déconcentrés et les élus régionaux présents dans la ville d'Obock ont activement participé à l'exercice.

Cette phase de consultation à laquelle des acteurs de premier rang ont été sollicités a permis de faire une première description de la situation de base de la région au niveau géographie-territoire, au niveau du développement humain, du développement économique, des infrastructures et équipements, desserte et accessibilité du territoire.

Les lieux visités sont :

- Obock ville ainsi que les quartiers de Solahafat, Fantiherou et les quartiers nouveaux.
- Outre la ville d'Obock et ses sous localités les zones suivantes ont été visitées : Soubleli, Assassane, Golouwa, Dalayaff, Balaal, Tagareh.
- A l'issue l'étude documentaire et des visites terrain les travaux d'élaboration de la situation de base ont débuté. Une première version de la situation de base a été remise au Président du conseil régional.

- Les membres du comité régional ont transmis leurs observations, corrections et rajouts par écrit. Sur la base de ces éléments, une deuxième version de la situation de base a été élaborée et retransmise au comité régional.
- La deuxième version a été approuvée par le comité régional par la voix du comité régional
- Atelier de restitution et d'analyse des influences des variables avec les membres du Comité régional

Cinq principales étapes ont permis la constitution de ce Plan :

- un diagnostic de la situation actuelle du développement de la région.
- les objectifs et les orientations.
- les programmes et la matrice d'actions régionales.
- la mise en œuvre, les mécanismes de suivi et évaluation.

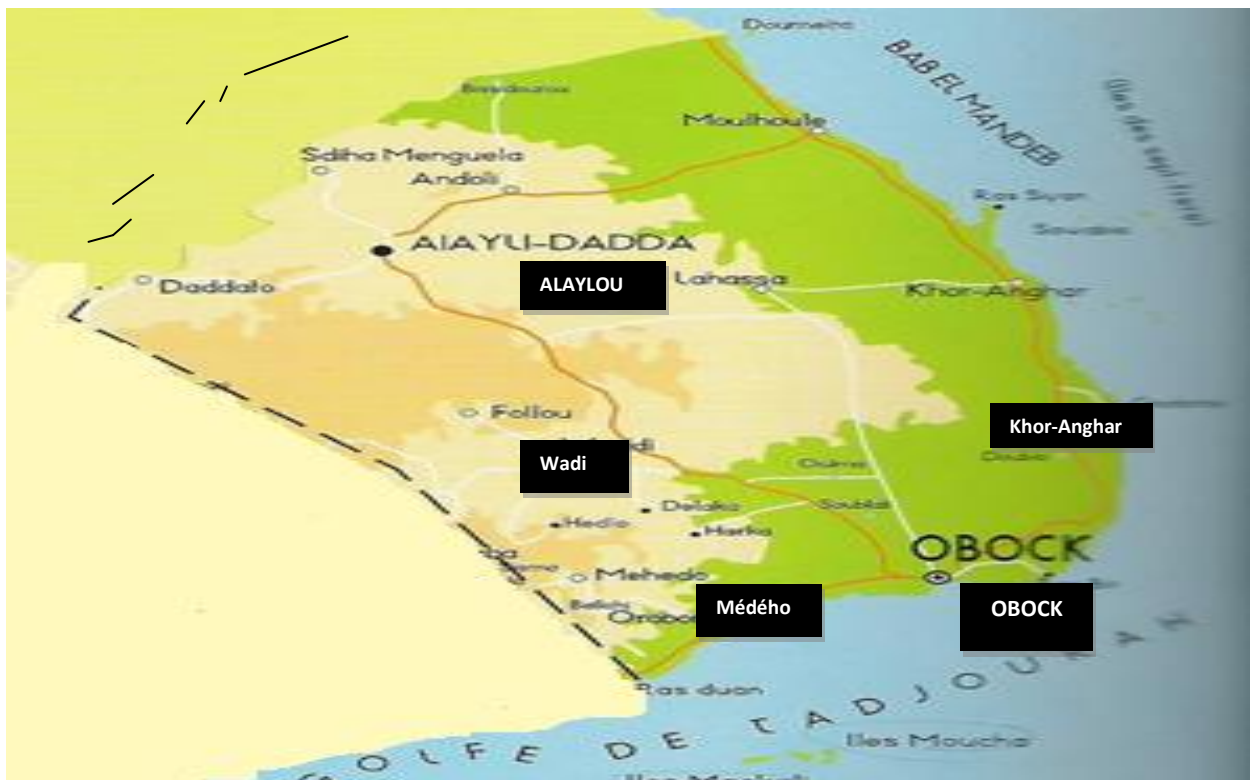
## **II. GEOGRAPHIE, DEMOGRAPHIE, ADMINISTRATION DE LA REGION**

## 2.1. Géographie, Démographie

La région d'Obock partage ses frontières à l'ouest avec la région de Tadjourah, au nord avec l'Erythrée. La région d'Obock se trouve sur l'une des routes maritimes les plus fréquentées, à savoir la mer rouge qui la sépare aussi du Yémen (Bab-El Mandeb et le Canal de Suez). La superficie de la région d'Obock est d'environ 5 700 km<sup>2</sup> sur une superficie totale de 23 000 km<sup>2</sup> pour l'ensemble du pays, et représente de ce fait à peu près 24,78% du territoire national.

La Région d'Obock subit deux saisons : une saison pluvieuse (de novembre à avril) et une saison sèche (de mai à octobre). La Région dispose d'un littoral estimé à plus d'une centaine de km qui est formée en bord de mer par des plages et des massifs coralliens. En outre le territoire régional est traversé par une chaîne montagneuse à savoir le mont Mabla qui culmine à plus de 1000 m et qui abrite la deuxième forêt du pays. Les conditions qui prévalent dans la région d'Obock rendent possible l'existence de l'élevage bovin et la pratique de l'agriculture notamment dans les Monts Mabla. Par ailleurs, les activités de pêche en bordure de mer sont largement pratiquées.

**Figure 1 :** La Région d'Obock et ses principales localités



La région d'Obock se trouve essentiellement constituée du territoire pittoresque d'origine volcanique. Ainsi, sa relief est formée de l'arrière pas montagneuse et de basses occupant toute la zone côtière.



## 2.2. Desserte du territoire

La région d'Obock est desservie par une route nationale goudronnée la reliant à la ville Tadjourah et au-delà aux régions du Sud jusqu'à Djibouti (240 km). Obock est desservie à partir de Djibouti par mer (70 km), deux fois par semaine par un ferry.

Des pistes, en mauvais état, relie le chef-lieu à plusieurs localités rurales :

- La piste entre Obock et Alaylou d'une distance de 150 km est en mauvais état et impraticable
- La piste entre Obock et Khor-Anghar de 54 Km est praticable mais nécessite réfection
- La piste qui relie la ville d'Obock et la localité de Wadi, d'une distance de 40 km n'est pas praticable
- La piste qui relie la ville d'Obock et la localité de Médého, d'une distance de 42 km n'est pas praticable non plus.

Les différents campements situés sur la route de Tadjourah-Obock (le long du littoral) sont faciles d'accès. Mais bien d'autres localités à l'intérieur de la région, notamment au nord, au centre et à l'ouest, ne sont pas accessibles ou difficilement accessibles (voir carte 2).

La localité de Daddato qui est située au nord ouest du district d'Obock (à plus de 100 Km de la ville d'Obock) et au sud de l'oued du grand Weima (zone frontalière avec l'Erythrée) ses entourages périphériques, sont presque inaccessibles et connaissent de ce fait des difficultés d'accès à l'éducation et à la santé.

La ville d'Obock est reliée à Tadjourah- ville par une route construite en 2010 qui a une longueur de 71 km. Cette route relie les deux régions et permet, de ce fait, à la région d'Obock de s'ouvrir sur d'autres régions et sur l'Ethiopie (connexion avec la route Tadjourah –Balho qui partira du Port de Tadjourah pour desservir l'Ethiopie).

Il existe plusieurs pistes qui relient la capitale régionale aux villages reculés qui sont parfois difficiles d'accès et qui nécessitent réhabilitation. Le tableau ci-dessous montre les distances séparant la capitale régionale des autres localités.

**Tableau 1** : Principales distances entre Obock et les autres villes et localités

Obock et Djibouti	70 km à vol d'oiseau (par mer)
Obock et Djibouti	249 km (route)
Obock et les autres localités de la Région	
Obock et Alaylou :	150 km
Obock et Khor-Angar	54 km
Obock et Wadi	40 km
Obock et Médého :	42 km
Obock et Dalay	30 km

## 2.3 Population

Les résultats de la 2ème RGHP 2009, font ressortir que la région d'Obock compte une population évaluée à 37 856 habitants. La densité de cette population est de 6.641 soit 7 habitants par km<sup>2</sup>. La population de la région d'Obock est principalement concentrée dans la ville d'Obock et sa périphérie avec environ 15 000 personnes (soit environ 40% de la population régionale totale).

La population rurale se répartit en gros, en deux catégories : celle plutôt sédentarisée vivant dans des villages et/ou bourgs situés dans les proches périphéries de la préfecture d'Obock, ou bien de l'une des 2 sous-préfectures d'Obock (Khor angar et Alayli Dada). Cette première estimée à 9780 habitants, soit 37.40% et celle pasteurs nomades tirant leur revenu de subsistance de la pratique de l'élevage de type extensif estimée à 16370 habitants, soit 62.60%.

La population de la région d'Obock est majoritairement jeunes : 54% de cette population a moins de 25 ans.

La population réfugiée est estimée à 5500 personnes et représente 36.66% de la population d'Obock ville.

La Région est composée des centres habitations majeurs comme indiqués ci-dessous :

**Tableau 2** : Centres habités majeurs dans la région d'Obock

Localités	Population
Préfecture Obock	15 000 habitants
Sous-préfecture Alaylou	5500 habitants
Localité Wadi	4000 habitants
Localité Médého	3500 habitants
S/préfecture Khor Angar	3500 habitants

## 2.4. Administration de la Région

### - Préfecture

La Région comporte, d'un point de vue administratif, une préfecture (dont le chef-lieu est la ville d'Obock) et deux sous-préfectures, Alaylou et Khor Angar.

Le préfet, avec ses deux préfets adjoints et ses deux sous-préfets (basés Alaylou et Khor Angar), représente l'Etat. Il veille au bon fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'à la régularité et à la conformité avec les lois de la République des actes des autorités décentralisées par un contrôle à posteriori selon les procédures prévues par la loi.

Il est garant de la sécurité et de l'ordre public. Il assure également différents services pour la population (services de cartes d'identité et cartes d'électeurs, coordination de la sécurité avec la Police Nationale, la Gendarmerie, l'Armée et la Douane).

### - Collectivité régionale

La Collectivité dispose d'un Conseil régional, ayant un pouvoir délibératif, constitué de 9 conseillers élus.

Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la région s'administre librement par l'intermédiaire des conseils élus au suffrage universel direct. Chaque collectivité régionale est constituée d'une Assemblée Régionale et d'un Exécutif régional élu par l'Assemblée.

Ce dernier est composé d'un Secrétaire Exécutif et de son Secrétariat chargé de mettre en œuvre les délibérations de l'Assemblée Régionale. Il est responsable devant celle-ci qui peut mettre fin à ses fonctions par une motion de censure.

En matière d'organisation administrative et territoriale, la région d'Obock comprend :

- La préfecture et ses proches hinterland évaluée à une superficie de 1140 km<sup>2</sup>, soit 20% du territoire régional,
- La sous-préfecture de Khor-Angar d'une superficie de 1539 km<sup>2</sup>, soit représentant 27% du territoire régional, et créée en 2011.
- Et la sous-préfecture d'Alayli-Dada couvrant une superficie de 3021 km<sup>2</sup> et représentant 53% du territoire régional et constitué depuis 1968.

### **III. DEVELOPPEMENT HUMAIN**

### 3.1. Santé

Les maladies les plus souvent rencontrées sont les maladies respiratoires. Chez les enfants, on relève surtout des cas de la bronchopneumonie et la toux ainsi que la diarrhée. De plus, on note les conséquences du manque d'hygiène, et la malnutrition notamment chez les enfants.

Les états sanitaires, nutritionnels et alimentaires cités :

- Malnutrition aiguë globale est de 25.7%
- Taux de malnutrition chronique est de 45.9%
- Taux de malnutrition chronique sévère est de 20.6%

Cette dernière est persistante et est en évolution continue depuis 2010.

Enfin, les populations tant des zones urbaines que rurales ont de difficulté d'accès aux services sociaux de base en général, et n'ont pas également accès aux alimentations suffisantes et équilibrées.

Obock est l'une des cinq Régions Sanitaires du Ministère de la Santé. La 'Région Sanitaire' a pour mission de veiller au bon fonctionnement des services de santé fournis aux populations.

A l'heure actuelle, le CMH est tenu d'offrir les services des soins et traitements de santé à plusieurs catégories socio-économiques du grand public constitué de :

- Population d'Obock-ville
- Population sinistrée déplacée
- Population réfugiée
- Et celles transférées par les 7 PS

La région d'Obock dispose de sept postes de santé. Il s'agit du Centre Médical Hospitalier de la ville d'Obock, de Khorr-Angar, D'Alayli-Dadah, de Waddi, de Assassan, de Médého et de Dalay-Af.

La région compte en tout 3 médecins dont 2 sont affectés au niveau du Centre Médical Hospitalier (CMH) de la ville d'Obock et 1 au niveau du poste de santé de Waddi qui se situe dans la sous-préfecture d'Alaylou.

Au niveau du Centre Médical Hospitalier (CMH) de la ville d'Obock, le personnel est réparti comme suit : 2 médecins généralistes, 13 infirmiers diplômés d'Etat, 1 nutritionniste, 5 laborantins diplômés d'Etat, 5 aides-infirmiers, 1 auxiliaire pharmacien, 1 technicien supérieur en radiologie, 1 technicien supérieur en Psychiatrie, 1 sage-femme diplômée d'Etat, 2 matrones, 3 ambulances, 2 aides-soignants, 1 gestionnaire.

Il est à noter que les techniciens de surface (les gardiens et les femmes de ménage) ainsi que les agents d'entretien en plomberie et en électricité sont des bénévoles.

Le poste de Waddi compte 7 agents répartis comme suit : 1 Médecin, 1 Infirmier Diplômé d'Etat, 1 Aide-infirmier, 1 Matrone, 1 Ambulance.

Le poste de Waddi dispose d'une capacité litière de 3 lits.

Les cinq autres postes, c'est-à-dire Khor-Angar, Allaili-Dada, Assassan, Médého et Dalay-Af.

Chacune de ces cinq postes de santé dispose d'une capacité litière de 2 lits.



La Capacité litière de structures sanitaires du Centre Médical Hospitalier (CMH) de la ville d'Obock par spécialité est comme suit :

**Tableau 3** : Capacité litière de structures sanitaires du Centre Médico-Hospitalier d'Obock, 2015

Centre	Capacité litière
Urgence	3
Maternité	8
Médecine	26
Pédiatrie	8
Antituberculeux	15
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>

### 3.2. Education et formation technique et professionnelle

Comme toutes les directions régionales de la République de Djibouti, la Direction Régionale de l'Education (DRE) d'Obock a la responsabilité de la gestion et du fonctionnement de toutes les activités régionales en matière d'éducation. Cette direction veille ainsi au bon fonctionnement des établissements et du personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale et de la formation professionnelle.

#### ▪ Enseignement Primaire

La région d'Obock est dotée de 15 écoles primaires dont l'une de statut privé. En effet, la région d'Obock dispose 14 écoles primaires qui accueillent 1618 élèves dont 688 sont des filles.

En outre, elle a une école primaire de statut privé arabophone accueillant 138 élèves dont 66 sont des filles.

**Tableau 4 :** Nombre d'écoles primaires et des élèves par localité

STATUT	ECOLES	Total	ELEVES	
			Filles	Garçons
Public	14	1618	688	930
Privé arabophone	1	138	66	72
<b>TOTAL</b>	15	1756	754	1002

Ces 14 écoles ont 52 salles de classes et l'enseignement est dispensé par 60 maitres. En ce qui concerne l'école privée arabophones a 6 salles de classes et 7 maitres. Les 15 écoles primaires d'Obock accueillent 1756 élèves dont 754 filles. Il est affecté 67 enseignants et est disposé de 58 salles de classes.

La moyenne nationale de la parité fille/garçon au primaire est de 0.87 % alors que la région d'Obock est 0.79%.

Le pourcentage des filles au primaire est de 42.8 %, dans la région d'Obock alors que la moyenne nationale est de 46 %.

Par conséquent, les efforts déployés en matière de scolarisation des filles restent encore insuffisante.

**La ville d'Obock** compte deux écoles primaires : l'école 1 et l'école 2.

L'école 1 dispose de 15 enseignants dont 3 enseignent l'arabe. Cette école compte sur le service de 4 agents de propreté. Le nombre total d'élèves inscrit à cette école est de 595 élèves (310 garçons soit 52% du total et de 285 filles soit 48%)



L'école 2 dispose de 11 enseignants dont 3 enseignent l'arabe. Cette école compte sur le service de 3 agents d'entretien. Le nombre total d'élèves inscrit à cette école est de 324 élèves (189 garçons soit 58% du total et de 135 filles soit 42%)

#### ***La localité d'Alaylou***

La localité d'Alaylou a deux écoles primaires. Une à Andoli et une autre à Alaylou. Le total des élèves de cette localité est estimé à 144 élèves avec plus de 80 élèves pour Alaylou

#### ***La localité de Khor-Anghar***

La localité d'Alaylou a 3 écoles primaires. Ces écoles sont situées à Khor-Anghar, Lahassa et Oulma. L'effectif des élèves est estimé à 243 avec plus de 90 élèves à Lahassa

#### ***La localité de Médého***

A Médého, on compte 3 écoles primaires avec 3 enseignants dont un en arabe

#### ***La localité de Waddi***

A Waddi, il y a deux écoles primaires (une à Waddi-village et une autre à Assassan)

Il est à souligner ici, qu'il n'existe de CEM dans aucune sous-préfecture ou localités de la région d'Obock. Seule la ville d'Obock en dispose. De ce fait tout le monde doit se rendre à Obock dès qu'il termine le cycle du primaire. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes.

L'enseignement secondaire qui se compose du collège d'Enseignement Moyen (CEM) et d'un Lycée compte un total de 21 professeurs pour un total de 519 élèves.

### ▪ **Enseignement Moyen et Secondaire**

#### **CEM**

La région d'Obock ne dispose que d'un collège d'enseignement moyen. Cet établissement accueille un effectif global des élèves évalué à 734 élèves dont 304 filles. Le C.E.M disposent des 15 salles de classes et de 30 professeurs chargés des cours.

Au niveau, de CEM, la parité du genre est de 0.706 Cette parité du genre est beaucoup en deçà de la moyenne nationale qui se situe autour de 81 %. Par ailleurs, la part de fille est de 44 % alors que la moyenne nationale est de 46 %.

#### **Lycée d'enseignement général**

La région d'Obock dispose d'un seul lycée dans la ville d'Obock-ville, dans cet établissement sont inscrits 160 élèves composés des 69 filles et de 91 garçons.

**Tableau 5 : Répartition des élèves au lycée d'Obock-ville**

	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>	<b>Total</b>
Seconde	30	21	51
Première	20	16	36
Terminale	41	32	73
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>69</b>	<b>160</b>

**Lycée technique d'Obock**

A ce jour, le lycée ne dispose pas de bac-pro, mais dispense les enseignements de B.E.P des sections tertiaires des 3 classes (1 seconde et 2 terminales) et des sections tertiaires des 3 classes (1 classe de Seconde et 2 classes terminales).

**Tableau 6 : Répartition des élèves par niveau d'étude**

	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>
Ecoles primaires	754	1002	1756
C.E.M	304	430	734
Lycée	32	41	73
Lycée Technique	69	91	160
<b>Total</b>	<b>1159</b>	<b>1564</b>	<b>2723</b>

Les élèves scolarisés dans l'ensemble de la région d'Obock est de 2 723 élèves.

En ce qui concerne le personnel des établissements, il se décline comme suit :

- Pour le CEM : 31 enseignants et 12 administratifs.
- Pour le Lycée Polyvalent : le corps enseignant est estimé à 15 enseignants alors que le corps administratif est de 4. Il est à noter que le lycée ne dispose pas encore d'un proviseur attitré. Actuellement c'est le principal du CEM qui fait office de proviseur.
- Pour le Lycée Technique : Le corps professoral est de 15 enseignants et les administratifs sont estimés à 6 personnes.

Notons par ailleurs qu'il existe à Obock deux écoles arabisantes. Il s'agit d'Al-Rahma et d'Al-Moutada.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre de division pédagogique et salles de cours par niveau en 2009-2010 et en 2014- 2015.

**Tableau 7** : Etat des lieux des infrastructures région d'Obock

Etablissements /périodes		2009/2010	2014/2015
CEM	Nombre de division pédagogique	4	5
	Nombre de salle de classe	11	12
Lycée Polyvalent	Nombre de division pédagogique	5	7
	Nombre de salle de classe	7	7

### 3.3. Promotion de la femme

Comme dans les autres régions, le Ministère de la Femme dispose d'une antenne qui a pour mission de mettre en œuvre au niveau de la région l'ensemble des actions et programmes du MFF, assurer la supervision et le suivi de tous les projets du ministère, et collecter les informations concernant les besoins spécifiques des femmes.

Si des progrès notables ont été accomplis au niveau national, Il semble que la situation de la femme dans la région d'Obock reste précaire aussi bien dans les zones urbaines que rurales.

La situation des femmes nomades et/ou semi-nomades est plus alarmante notamment une précarité socio-économique.

Pour l'avenir, l'accès des femmes au micro-crédit de CEPEC devrait être facilité pour répondre à leur besoin d'entreprendre.

### 3.4. Eau et Assainissement

La ville d'Obock utilise l'assainissement individuel dans les maisons. Les eaux usées ne sont pas traitées. En outre, les ordures sont ramassées et sont brûlées à l'extérieur de la ville.

En général, les populations de la région d'Obock, qu'elles soient des milieux urbains ou des milieux ruraux souffrent des difficultés d'accès à l'eau potable.

Obock-ville, capitale de région est approvisionné en eau par d'Office National des Eaux et d'assainissement de Djibouti qui est installée à Obock.

Au niveau de l'ONEAD, on relève 350 abonnés en 2014. Dans le même temps on note que le nombre de forages est de 2. Pour accomplir sa mission l'ONEAD dispose d'un chef de secteur, de cinq techniciens et d'un caissier.

**Tableau 8** : Etat du secteur de l'eau dans la région d'Obock

2014	
Abonnés	350
Nombre de forage	2
Chef de secteur	1
Technicien	5
Caissier	1

On relève au niveau de l'eau les problèmes suivants :

- Insuffisance du personnel au niveau de l'ONEAD
- Manque de personnel qualifié (renforcement des capacités du personnel à faire sur nouveau matériel PEHD)
- Manque d'eau déjà perceptible. Avec l'arrivée des réfugiés le problème s'est accentué
- Manque d'extension de réseau, il existe des zones à l'intérieur du chef lieu qui ne sont pas encore branchées
- Insuffisance des forages ainsi que des réservoirs

### **Accessibilité en eau en zones rurales**

Les résultats de l'enquête que nous avons menée sur les différentes sous-régions rurales font ressortir que d'une manière générale l'ensemble des communautés rurales de la région d'Obock à plus de 85% accusent d'énormes difficultés à l'accès à l'eau potable, surtout à une distance raisonnable. En effet, à l'instar des autres régions intérieures du pays, la région d'Obock ne dispose pas des ressources permanentes d'eau de surface, hormis une ou 2 sous-régions rurales de la sous-préfecture d'Alayli-Dada, elle posséderait 2 cours d'eau permanents sur les sites de E'ebto et de Dada'tou, 2 sous-régions rurales enclavées.

Il est évident que le gouvernement a déployé des efforts considérables en matière de la lutte contre la soif en milieux ruraux. En témoigne, plus de 15 ouvrages hydrauliques ont été construits et sont opérationnels dans les zones rurales non enclavées.

Selon la population des différentes sous-régions rurales par rapport à l'efficacité d'approvisionnement en eau de ces ouvrages hydrauliques, refoulant l'eau à partir de pompe d'installation des techniques de captage d'énergie solaire, la quantité de volume d'eau fournie est insuffisante par rapport aux besoins réels des populations, cheptel et leurs potagers. La cause serait la discordance de dimensionnement des équipements techniques de captage d'énergie solaire.

### **3.5. Emploi**

Quelle que soit la région administrative considérée, les jeunes enregistrent le taux de chômage le plus élevé ; le chômage des jeunes est particulièrement important dans la région d'Obock.

Le chômage touche moins de 20% des actifs âgés de plus de 35 ans, tandis que le taux de chômage des jeunes de 16 à 34 ans est de 21,2% à Obock (document diagnostic politique nationale de l'emploi)

La très grande majorité des jeunes demandeurs d'emplois, à Obock, ont un niveau d'employabilité assez faible. Une grande partie d'entre eux n'ont aucune qualification.

Il y a lieu de noter qu'en plus de ceux qui sont effectivement des chômeurs au sens du BIT, beaucoup des jeunes et des femmes disponibles pour travailler sont des « chômeurs découragés » ou des « chômeurs non-actifs ».

En effet, en élargissant la notion de chômage pour prendre en compte toutes les personnes non occupées et non actives dans la recherche d'un emploi, mais disponibles pour occuper un emploi, il ressort que le manque d'emploi touche plus de la moitié de la population d'Obock.

### **3.6. Proximité de Yémen et du conflit, la présence des réfugiés**

La ville d'Obock a d'ordinaire, une population relativement importante et fluctuante d'immigrés, surtout d'origine éthiopienne et somalienne qui y transitent pour une période plus ou moins longue, en attendant de traverser la Mer Rouge par des moyens illégaux et de rejoindre ainsi les pays de la péninsule arabique. Les côtes yéménites se trouvent à moins de deux heures de bateau.

La région d'Obock est ainsi, la région la plus proche du Yémen qui vient d'être touché à son tour par la guerre. Les réfugiés yéménites y affluent donc. Un site a été retenu pour implanter un grand camp de réfugiés d'une capacité de 5000 à 7000 personnes.

Ainsi, la région d'Obock abrite la population d'origine Yéménite évalué à 5400 personnes dont 400 seraient des enfants. Par ailleurs, elle connaît également le flux massif des populations mobile transfrontalière des nationalités éthiopiennes, érythréennes et somaliennes fuyant sans doute l'instabilité économique et sociale de leur pays respectif et dans l'espoir de retrouver une qualité de vie dans les pays des émirats arabes ou européennes.

Face à cette situation, l'Etat et la région ont déployé tous les moyens dont ils disposaient. A cet effet, une cellule de crise pour piloter les mesures d'urgence a été mise en place. En outre, les agences Onusiennes, les organisations internationales, les pays amis et les partenaires participent à l'effort. L'OIM y a ouvert un centre pour secourir ces migrants qui se rendent, au péril de leur vie, dans les pays de la péninsule arabique. A l'heure actuelle les réfugiés sont logés au camp de réfugiés de Markazi.

Cependant, ces efforts méritent d'être renforcés. La taille de cette population mobile est relativement importante, de par la constance de leur arrivée. La présence massive de cette frange de population dans la principale artère de la ville d'Obock est non seulement ressentie avec amertume par les Obockois mais elle est préoccupante car elle constitue une menace à la sécurité, à la quiétude et la santé publique des populations (ils souillent les eaux des surfaces et des puits dans lesquelles, ils se lavent.

## **IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Dans la région d'Obock les activités de pêche sur toute la longueur du littoral, l'élevage et les activités agricoles dans des périmètres irrigués constituent les points principaux de l'économie régionale.

A cela s'ajoute les traditionnelles petites activités de commerce et de tourisme.

#### 4.1. Infrastructures économiques

##### *Djibouti Télécom*

Les problèmes majeurs auxquels fait face Djibouti-Télécom d'Obock sont :

- Problème au niveau des capacités (les agents ont besoin de renforcement des capacités) ;
- Problème d'accessibilité et problème de sentiment d'insécurité ;
- Pauvreté, d'où inaccessibilité à de nombreuses familles au service télécom surtout au service d'internet ;
- La couverture pour les mobiles est bonne sur les zones côtières mais les zones montagneuses ne sont pas couvertes alors que ces zones sont fortement peuplées.

Pour les ruraux, le CDMA (la téléphonie rurale) fonctionne et cela désenclave les régions reculées.

**Tableau 9** : Communications (Djibouti-Télécom) dans la région d'Obock

2014	
Abonnés fixes	150
Abonnés cabine	15
Abonnés ADSL	50
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>

##### *Energie EDD*

L'antenne régionale d'Obock dispose d'un parc de production de 1 260 KVA. Elle est chargée de veiller à l'entretien de la centrale qui alimente la ville, d'installer les compteurs dans les foyers et d'assurer les raccordements. Environ 500 abonnés sont actuellement raccordés au système de distribution de l'électricité.

**Tableau 10** : Production d'énergie et nombre des clients dans la région d'Obock

2015	
<b>Nombre d'abonnées</b>	500
<b>Production énergie en KWH</b>	1 260



## 4.2. Secteur primaire

Comme les autres régions du pays, Obock a depuis 2003, une sous-direction régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer.

- **L'agriculture**

Il existe dans la région d'Obock des potentialités certaines dans le domaine de l'agriculture. Cette région dispose des terres arables en quantités suffisantes (5 000 ha) notamment dans la région de Bissoudirou où l'eau est en abondance.

Il est à souligner que des activités de production agricole s'amorcent actuellement dans les régions de Soublali-Assassan et Dalay af.

La communauté rurale avec l'appui de la sous-direction régionale du développement rural, a aménagé 16 périmètres agro-pastoraux et 150 potagers dans les différentes sous-régions d'Obock

**Tableau 11** : Sites d'exploitation agricole dans les sous-régions d'Obock

Sites d'exploitations	Périmètres agro-pastoraux	Potagers	Systèmes cultures
Bissidéro	8	36	Maraîchères et fourragères
'olma	4		
Assa-San	4		
Iliy-Soaa			
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>150</b>	

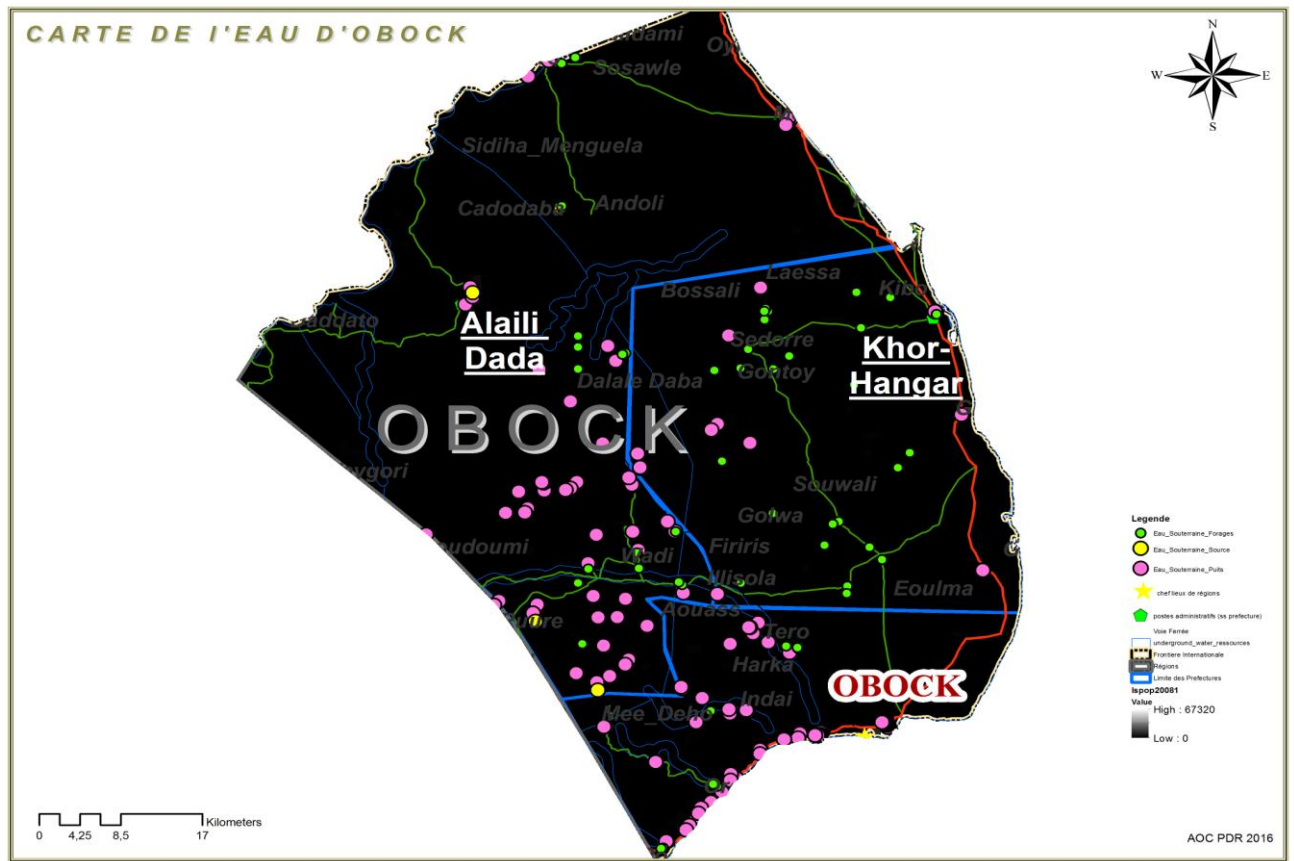
L'agriculture est confrontée aux contraintes majeures : défaillances des panneaux solaires ; insuffisance des quantités d'eau accessible ; sous équipements ; faiblesse des compétences techniques

- **Barrage et forage**

Sur l'oued Sadday, il a été mis en place un barrage agropastoral, un forage hydraulique sur la plaine de Bissoudirou. Par le biais de ces infrastructures, la région cherche à établir une synergie pour le développement économique et social de l'ensemble de la région.

La carte 2 donne des plus amples informations.

**Figure 2 :** Carte des points d'eaux d'Obock



- **L'élevage**

L'élevage animalier est largement pratiqué dans la région d'Obock. Ce secteur fournirait du travail à des gens de la région. Eu égard aux caractéristiques de la région, les habitants pratiquent l'élevage des petits ruminants et des dromadaires.

- **La pêche**

La région d'Obock est la région la plus poissonneuse du pays. Ses ressources halieutiques immenses sont estimées par certaines sources à près de 50.000 tonnes par an et sont presque inexploitées.

Il est ainsi indéniable que la pêche constitue un élément important, un atout majeur pour l'essor de la région.

Un village des pêcheurs a été construit dans une localité pour marquer l'importance de la pêche.

Ce secteur a enregistré très peu de réalisation au cours de ces dernières années malgré ses immenses potentialités

## 2.3. Le tourisme

La région d'Obock a des atouts non négligeables au niveau du secteur de tourisme. Citons à titre d'illustration les îles des 7 frères mondialement connues et les mangroves notamment les forêts de Godoriya, de Khor Angar et de Ras Siyan.

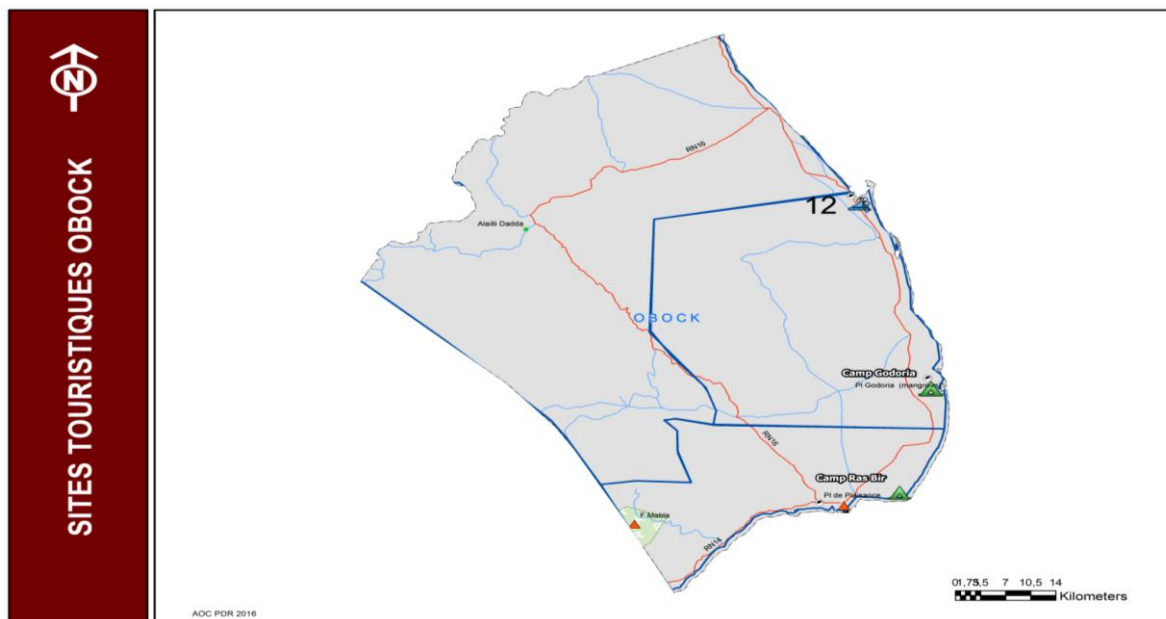
De plus, depuis quelques temps, le projet de reboisement de mangroves et de palétuviers de Khor Angar est mis en œuvre.

En outre, la région d'Obock dispose des plages sablonneuses tout le long du littoral ce qui rehausse d'autant l'attrait touristique de la région. Par ailleurs, l'arrière-pays est aussi admirable et se prête à merveille au tourisme. Il s'agit des monts Mabla, la région d'Allali-Dadda.

Dans la région d'Obock, les activités de pêche sur toute la longueur du littoral, l'élevage et les activités agricoles dans des périmètres irrigués constituent les points principaux de l'économie régionale.

A cela s'ajoute les traditionnelles petites activités de commerce et de tourisme.

**Figure 3 :** Carte Touristique d'Obock



- **Les aires protégées**

La région d'Obock est située sur le littoral du détroit de Bad-el-Mandeb. Cette région est caractérisée, entre autres, par ses paysages naturels exceptionnels composés de mangroves, d'un massif montagneux des monts Mabla, de petites îles volcaniques appelées « îles des Sept frères » situées au bord de la mer Rouge avec un fond marin riche. Ces trésors sont plus ou moins protégés. Les trois aires les plus importantes se trouvent sur la Côte Nord, entre Obock et Doumeira. Ce sont : la mangrove de Godoria, la mangrove de Khor Angar, la mangrove de Ras Siyan et les îles sept frères.

## 4.4. Gouvernance

La Région comporte, d'un point de vue administratif, une préfecture (dont le chef-lieu est la ville d'Obock) et deux sous-préfectures à savoir Alaylou et Khor Angar.

Le préfet avec ses deux préfets adjoints et ses deux sous-préfets (basés Alaylou et Khor Angar), représente l'Etat. Il veille au bon fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'à la régularité et à la conformité avec les lois de la République des actes des autorités décentralisées par un contrôle à posteriori selon les procédures prévues par la loi.

Il est garant de la sécurité et de l'ordre public. Il assure aussi différents services à la population (services de cartes d'identité et cartes d'électeurs, coordination de la sécurité avec la Police Nationale, la Gendarmerie, l'Armée et la Douane).

La Collectivité dispose d'un Conseil régional, ayant un pouvoir délibératif, constitué de 9 conseillers élus. Dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, la région s'administre librement par l'intermédiaire des conseils élus au suffrage universel direct. Chaque collectivité régionale est constituée d'une Assemblée Régionale et d'un Exécutif régional élu par l'Assemblée.

Ce dernier est composé d'un Secrétaire Exécutif et de son Secrétariat chargé de mettre en œuvre les délibérations de l'Assemblée Régionale. Il est responsable devant celle-ci qui peut mettre fin à ses fonctions par une motion de censure.

A l'instar des autres régions la gouvernance locale a souffert de l'insuffisance de ressources humaines, des équipements adéquats et des ressources financières.

Cependant, la création du Comité Régional et la part importante prise par le Conseil Régional dans l'élaboration du PDR constituent une avancée positive qui mérite d'être renforcée par la création de structure institutionnelle durable.

### **Justice**

La ville d'Obock dispose d'un '*ma'adoum ash-shari*'. C'est un fonctionnaire du Ministère de la Justice, qui s'assure que les préceptes et les pratiques légales musulmanes sont observés. Il est chargé de l'application du code de la famille, célèbre les mariages, prononce les divorces. En outre, il valide les fiches de retraite des femmes veuves non remariées.

En revanche, il n'existe pas de siège du tribunal et un établissement pénitencier.

## **V. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE**

## 5.1. Les Problèmes de la Région d'Obock

### Accessibilité

- Desserte et accessibilité des localités rurales sont difficiles: Il existe plusieurs pistes qui relient la capitale régionale aux villages reculés mais ces villages sont parfois difficiles d'accès et les pistes nécessitent réhabilitation. Obock est desservi par bac deux fois par semaine.

### Population

- Problème de déséquilibre démographique : la plus grande concentration de la population se trouve dans la ville d'Obock et sa périphérie.

### Administration de la Région

L'Etat n'a pas encore déployé tous ses services. Les capacités dont disposent les régions sont très limitées mais aussi il existe des insuffisances des services déconcentrés de l'Etat.

- Insuffisance de déconcentration des services de l'Etat (qui agit directement sur le niveau mais aussi sur l'envergure des actions de développement régional).
- Manque des ressources humaines du Conseil Régional sensé impulser et mettre en œuvre le développement de la région constitue un handicap certain.
- Présence partielle du Ministère du Budget.
- L'insuffisance d'un cadre juridique et institutionnel permettant une gestion efficace, efficiente et transparente des affaires des collectivités locales.
- L'insuffisance de la déconcentration des structures techniques de l'Etat et des structures d'appui à la promotion et au développement socio-économique de la région constitue l'un des principaux obstacles au développement économique régional et ainsi qu'un handicap certain à la promotion de l'emploi.
- Problème au niveau de transfert des compétences au profit du Conseil Régional.

### Agriculture

- La sécheresse récurrente et l'action continue de dégradation de l'environnement constituent un problème majeur.
- Le manque d'un véritable savoir-faire agricole de populations ayant une tradition essentiellement pastorale ou piscicole.
- La rareté des terres cultivées (seulement 10% des terres arables serait actuellement mis en culture).
- L'incapacité de la production agricole locale à couvrir plus de 10% des besoins alimentaires de la population de la région.
- L'adoption de pratiques néfastes pour l'environnement - en particulier en termes de surexploitation des ressources hydrauliques, insuffisance des systèmes de retenues

des eaux de ruissellement et manque d'entretien et de maintenance des infrastructures.

- Les difficultés de l'accès des agriculteurs aux produits phytosanitaires, aux semences améliorées et à d'autres intrants agricoles (essentiellement à cause de leurs coûts prohibitifs et de l'absence d'un réseau de distribution adéquat).
- Les difficultés concernant l'accès d'un grand nombre de ménages aux terres arables et aux périmètres irrigués.

### **Elevage**

- La faiblesse de mesures sanitaires, prophylactiques mises en place et l'incidence de certaines maladies sur les troupeaux.
- Maladies aux seins des troupeaux par manque des mesures ou préventions sanitaires.
- Les difficultés de l'accès des éleveurs aux produits vétérinaires de base.
- La faiblesse de l'exportation d'animaux Djiboutiens vers l'extérieur du pays (du fait de l'absence de traitements vétérinaires et d'un circuit de commercialisation).
- Manque à gagner pour insuffisance au niveau de vente (notamment à l'exportation).

### **Pêche**

- Le coût relativement élevé du transport des produits de la pêche vers Djibouti-ville (par rapport tout au moins au reste du pays).
- La faible diversité et l'insuffisance des moyens de production des pêcheurs.
- L'insuffisance en ressources humaines qualifiées de l'administration en charge de la pêche et des associations de pêcheurs.
- L'insuffisance des structures de maintenance des moyens de production et l'insuffisance des infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation du poisson.

### **Education et formation**

- L'éloignement des centres scolaires de certaines populations vivant dans des zones enclavées - ceci ne permettant pas aux enfants d'être scolarisés (par exemple, autour de la localité de Wadi, Allailou).
- L'insuffisance des infrastructures scolaires de base (dortoirs, réfectoires scolaires, transport scolaire).
- Disparités entre sexes en matière d'alphabétisation et d'accès à l'éducation.
- L'insuffisance des programmes de formation professionnelle pour les adultes (surtout à l'intention des jeunes chômeurs et des femmes, pas de CFPA).
- En l'absence de structures de récupération et/ou de réinsertion des jeunes en situation d'échec scolaire, l'émergence de formes nouvelles de délinquance juvénile, toxicomanie et alcoolisme.
- Un taux élevé d'absentéisme chez les élèves.

## **Santé**

- L'insuffisance des structures sanitaires de base (en nombre, équipements et personnel).
- L'incidence très grave du paludisme dans certaines zones.
- La propagation du VIH/SIDA et des maladies ou infections sexuellement transmissibles (IST), notamment chez les femmes et les jeunes.
- La vulnérabilité spécifique des femmes à l'accouchement : à l'instar du pays entier, le taux de mortalité à l'accouchement étant estimé à 740 pour 100.000.

## **Eau et assainissement**

- Insuffisance du personnel au niveau de l'ONEAD.
- Manque de personnel qualifié (renforcement des capacités du personnel à faire sur nouveau matériel PEHD).
- Manque d'eau déjà perceptible. Avec l'arrivée des réfugiés le problème s'est accentué.
- Manque d'extension de réseau. Il existe des zones à l'intérieur du chef-lieu qui ne sont pas encore branchées.
- Insuffisance des forages ainsi que des réservoirs.
- Le taux élevé de la population n'ayant pas d'accès à l'eau potable (environ 50%).
- La distance et la mauvaise répartition des points d'eau de certaines communautés des points d'eau (par exemple, dans le secteur de Khor Angar et dans la zone côtière).
- Le manque de sensibilisation de la population sur les questions d'hygiène, d'assainissement et de santé publique - ceci étant la cause de nombreuses maladies hydriques (liées à la consommation d'eau contaminée).
- La dégradation des ouvrages hydrauliques existants, la faute à l'usure des installations et du manque de maintenance (arrêt de fonctionnement faute de pièces de rechange).

## **Djibouti-Télécom d'Obock :**

- Problème au niveau des capacités (les agents ont besoin de renforcement des capacités).
- Problème d'accessibilité et problème de sentiment d'insécurité.
- Pauvreté, d'où inaccessibilité à des nombreuses familles au service télécom surtout au service d'internet.
- La couverture pour les mobiles est bonne sur les zones côtières mais les zones montagneuses ne sont pas couvertes alors que ces zones sont fortement peuplées.



## **Tourisme**

- L'absence des infrastructures touristiques de base (structures hôtelières, voies d'accès au littoral, plages aménagées).
- L'absence de personnel qualifié, capable de gérer de manière approprié l'industrie touristique).

## **Institutions, vie associative**

- L'absence des structures bancaires et des institutions financières permettant aux populations d'avoir accès à des services financiers adéquates.
- Le manque de personnel qualifié au niveau du Conseil régional.
- La faiblesse structurelle des associations féminines de la Région (environ une trentaine).

## **5.2. De grandes contraintes**

- Faible niveau d'infrastructures et d'équipements urbains en matière d'assainissement.
- Enclavement, faible niveau de desserte et d'accessibilité des localités rurales.
- Faible accessibilité aux structures sanitaires et très faible couverture en personnel sanitaire.
- Faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles.
- Faible qualité de l'enseignement accentuée par l'insuffisance des enseignants et des infrastructures scolaires.
- Faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomiques.
- Faiblesse des ressources humaines, financières, matérielles et techniques.
- Une agriculture faiblement développée.
- Un élevage en deçà des potentialités.
- Un faible développement de la pêche.
- Un secteur financier inexistant.
- Un faible niveau de déconcentration et un processus de décentralisation inachevé.

## 5.3. Des Opportunités énormes

### Obock, une zone d'activités de maintenance navale et touristique ainsi que de pêche

- Littoral maritime et proximité du Yémen.
- Immenses potentialités agro-pastorales, touristiques et de pêche insuffisamment valorisées.
- Opportunité d'infrastructures (port de pêche, chantier naval, aéroport de Ras Syan).

**Tableau 12** : Tableau des contraintes et opportunités

CONTRAINTES	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'infrastructures et d'équipements urbains en matière d'assainissement</li> <li>- Enclavement, faible niveau de desserte et d'accessibilité des localités rurales</li> <li>- Faible accessibilité aux structures sanitaires et très faible couverture en personnel sanitaire ;</li> <li>- Faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles ;</li> <li>- Faible qualité de l'enseignement accentuée de l'insuffisance d'enseignants et d'infrastructures scolaires.</li> <li>- Faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomiques</li> <li>- Faible niveau de déconcentration ;</li> <li>- Faiblesse des ressources humaines, financières, matérielles et techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zone d'activités de maintenance navale et touristique</li> <li>- Littoral maritime et proximité du Yémen</li> <li>- Immenses potentialités agro-pastorales, touristiques et de pêche</li> <li>- Opportunité d'infrastructures structurantes (port de pêche, chantier naval, aéroport de Syan)</li> <li>- Ressource minières</li> </ul>

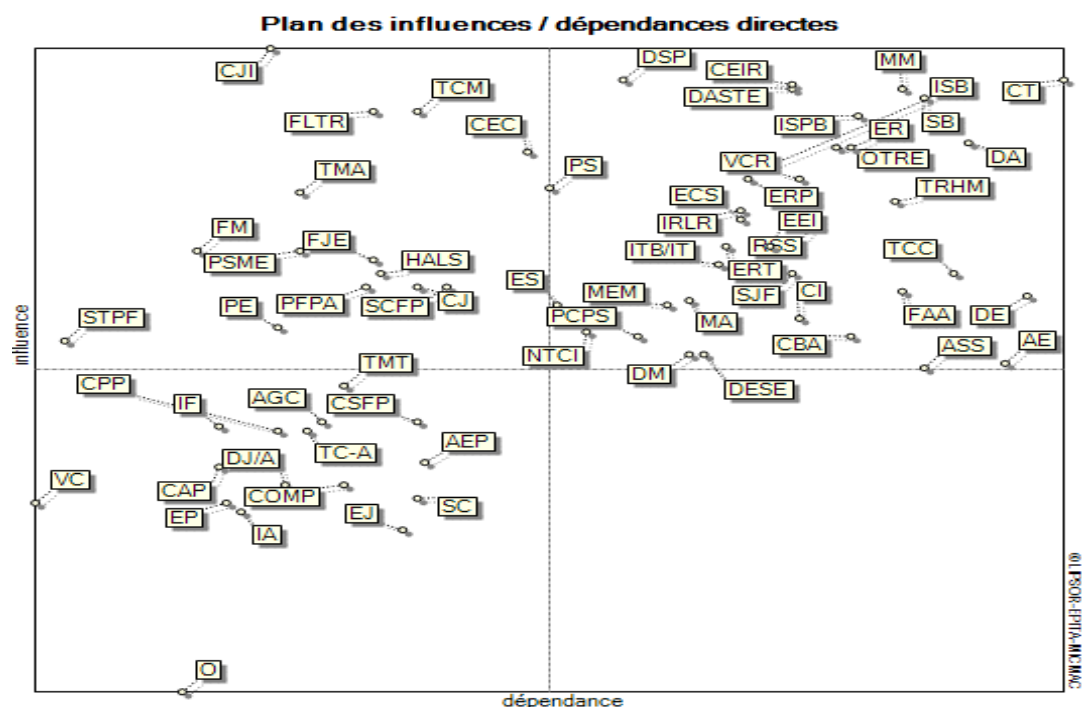
## **VI. ANALYSE STRUCTURELLE**

Une analyse structurelle des principaux enjeux/défis et problèmes identifiés a été effectuée par la détermination des niveaux d'influences des problèmes les uns par rapport aux autres, de connaître les dynamiques les plus lourdes du développement de la région dans un passé récent, mettre en lumière une hiérarchisation des secteurs porteurs de changements ainsi que des facteurs qui pèseront sur les évolutions futures.

Cette analyse structurelle succincte a permis de mettre en exergue les problèmes majeurs identifiés, les facteurs (problèmes, tendances) , ayant freiné l'évolution du système (la région, voire le pays) – variables entrées - et les déterminants des évolutions futures (de progrès)- variables relais .

**Tableau 13:** Variables entrées et relais

VARIABLES ENTREES	VARIABLES RELAIS /ENJEU
-FLTR : Fiscalité locale et transfert des ressources	-VCR: Voies de communications
-PFPA : Programmes de formation professionnelle pour adulte	-DM : Disponibilité des médicaments
-HALS : Habitat- Accès aux Logements Sociaux	-ERP : Etat des Routes
-CJ : Chômage des jeunes	-ECS : Eloignement des centres scolaires
-TCM : Transfert des compétences et de mission	-AE : Accès à l'eau
	-ERT: Entretien des routes
	-ISPB : Infrastructures des services publics de base



## **VII. VISION-ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

## 7.1. Le cadre de Référence

Une réflexion stratégique conduite sur une approche participative a déterminé une vision de développement à long terme du pays "Djibouti 2035".

**Djibouti 2035** ambitionne de faire de notre pays un Pôle économique, commercial et financier régional et international qui assure le bien être des Djiboutiens et Djiboutiennes dans un environnement de paix, sécurisé et propre.

**La vision stratégique se construit autour des cinq (5) piliers :**

1. Paix et unité nationale
2. Bonne gouvernance
3. Economie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé
4. Consolidation du capital humain
5. L'Intégration régionale

**Les objectifs spécifiques de développement sont :**

- o *Objectif spécifique 1* : Triplement du revenu par tête à l'horizon 2035.
- o *Objectif spécifique 2* : Amélioration des indicateurs de développement social et humain (ou du bien-être).

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2015-2019) s'inspirant des enjeux et défis ci-dessus, constitue le cadre opérationnel et décline la Vision en quatre/cinq axes stratégiques d'intervention à savoir :

- o Croissance économique compétitive et rôle moteur du secteur privé
- o Consolidation et développement du capital humain
- o Bonne gouvernance
- o Développement de l'intégration régionale

## 7.2. La Vision de la Région

De manière spécifique, les consultations sur les aspirations nationales organisées auprès des populations dans les cinq régions de l'intérieur, aux chefs lieux (Alisabieh, Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah) ont permis de définir un futur, une vision régionale, pour chacune des régions.

### **« Obock : Pôle de maintenance naval et touristique »**

La région d'Obock exploitera les avantages du tourisme en synergie avec la région de Tadjourah en raison de leur proximité. Les initiatives privées existantes seront redynamisées pour constituer les fondements. En outre, le développement de la pêche constituera un pilier essentiel du développement de la région ; dans cette perspective, un village de pêcheurs créé à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu est une initiative importante. En outre, la construction d'un port de pêche et d'une infrastructure-liaison avec le Yémen consolideront l'édification de cette zone économique et sa vocation commerciale et touristique.

La construction d'un chantier naval, les possibilités d'exploitation de la géothermie et l'aéroport Ras Syan permettront d'étoffer la gamme d'activités économiques de cette région.

Le présent Plan de développement régional constitue la traduction de la vision stratégique commune du territoire, le positionnement stratégique de la région d'Obock.

Ce présent plan stratégique de développement de la région d'Obock s'appuie sur les axes de la SCAPE 2015-2019 et les plans stratégiques quinquennaux des ministères sectoriels. Il servira de base de référence pour tous documents de stratégie et plans d'actions futurs de la région entre autre :

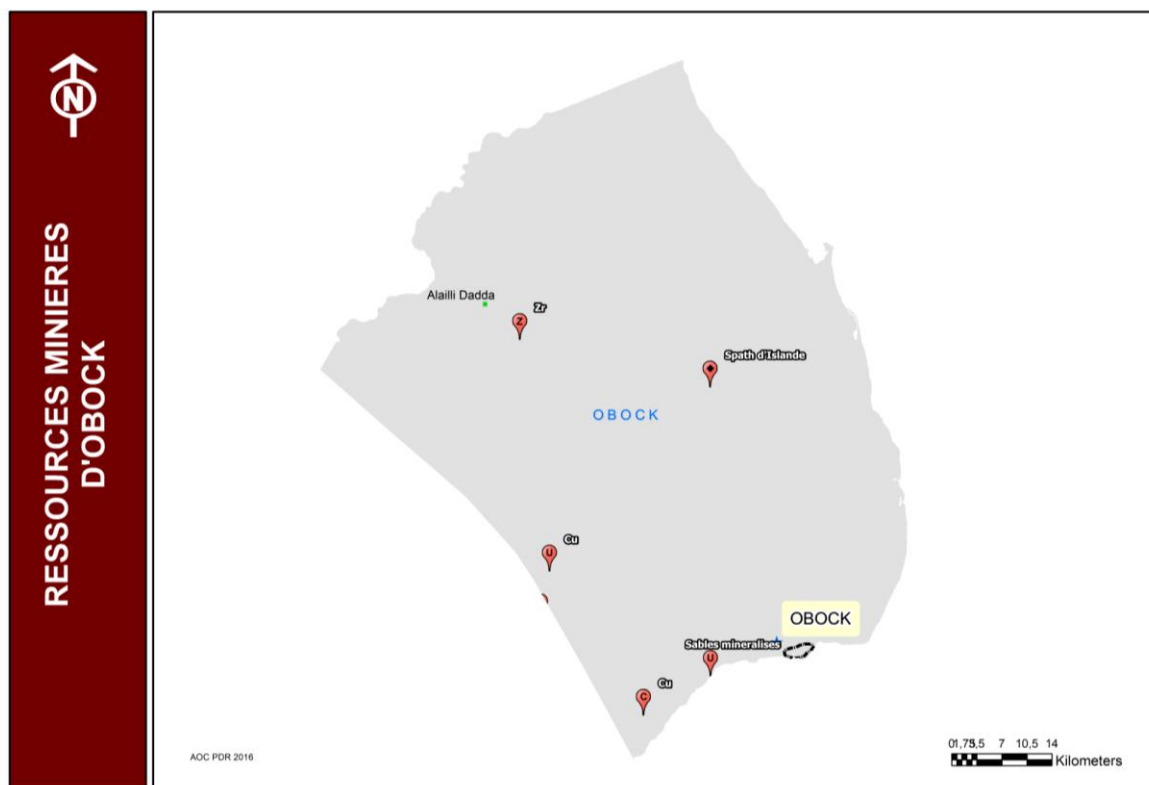
- Les stratégies et plans de travail des services déconcentrés des ministères sectoriels ;
- Les axes/objectifs du Schéma directeur de la ville de Tadjourah ;
- Les plans, activités et programmes/projets des organismes nationaux, régionaux et internationaux présents dans la région.

Enfin, le plan stratégique de développement de la région reprend les actions de lutte contre la pauvreté non réalisées dans le précédent PDR 2009-2010.

### 7.3. Objectif General

Aussi bien la Vision « Djibouti 2035 » que son premier plan opérationnel, SCAPE 2015-2019, accordent une place centrale à la « reconquête économique » des régions qui sera fondée sur l'édification des pôles de développement régionaux. Partout, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles s'accompagneront d'une construction des économies régionales, permettant ainsi un « désenclavement économique » des régions et des revenus de la production nationale mieux répartis, profitant en particulier aux bénéficiaires des nouveaux emplois créés dans le cadre de la valorisation des secteurs porteurs.

Figure 4 : Carte des ressources minières





## 7.4. Orientations Stratégiques

La Stratégie régionale retient quatre orientations stratégiques :

**ORIENTATION STRATEGIQUE : Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région**

- Construction des infrastructures structurant et promotion d'un réseau de transport capable de soutenir le développement territorial de la région.
- Développement d'une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires locaux.

**ORIENTATION STRATEGIQUE : Promouvoir une bonne gouvernance locale**

- Accompagner le processus de décentralisation par une définition précise et établie de la répartition des rôles et responsabilités.
- Renforcer les capacités des décideurs politiques régionaux.
- Améliorer le niveau de formation et la participation de tous les acteurs et la Société civile à la gestion des affaires publiques.

**ORIENTATION STRATEGIQUE : Promotion des stratégies de développement économique valorisant les ressources locales**

- Promotion d'un développement industriel et des services dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale.
- Soutien et modernisation du développement rural.

**ORIENTATION STRATEGIQUE : Développement d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable**

- Accès aux services sociaux de base.
- Valorisation des ressources humaines.
- Relèvement des revenus et promotion de l'emploi.
- Promotion du développement durable et de la résilience des populations.

## 7.5. Priorités du PDR 2015-2019 pour l'Accélération de l'Atteinte des ODD

Le Gouvernement a élaboré un Plan de Développement Régional (PDR 2015-2019) pour chaque région de l'intérieur. Ce plan est le cadre des interventions publiques et privées pour créer les conditions du désenclavement économique des régions, et des revenus de la production nationale mieux répartis, profitant en particulier aux bénéficiaires des nouveaux emplois créés dans le cadre de la valorisation des ressources locales et des secteurs porteurs. Il est également le cadre de mise en œuvre des ODD et le cadre de dialogue politique avec les partenaires pour soutenir nos priorités et pour une mobilisation plus accrue des ressources.

Par ailleurs, l'alignement des quatre (4) orientations stratégiques des PDRs 2015-2019 sur les ODD traduit l'engagement du Gouvernement à œuvrer pour l'atteinte des ODD dans tous les secteurs.

**Tableau 14** : L'alignement des orientations stratégiques sur les ODD

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 2016-2030	PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (PDR) 2015-2019
ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Orientation Stratégique : Promouvoir une bonne gouvernance locale
ODD 1: Pas de pauvreté ODD 2: Faim "zéro" ODD 3: Bonne santé et bien-être ODD 4 : Education de qualité ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 14 : Vie aquatique	Orientation Stratégique : Développement d'un cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement
ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 12 : Consommation et production responsable	Orientation Stratégique : Edification d'un pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales
ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures ODD 10 : Inégalité réduite ODD 13 : Lutte contre le changement climatique ODD15 : Vie terrestre ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Orientation Stratégique : Développer des infrastructures structurantes capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région

## 7.6. Objectifs et Politiques Régionales

### 7.6.1 Désenclavement, Accessibilité du territoire régional

Désenclaver physiquement la région, numériquement la ville d'Obock ; promouvoir un développement urbain de qualité en s'appuyant sur des initiatives porteuses ;

Développer les infrastructures et le réseau de transport pour renforcer l'accessibilité des localités, favoriser une meilleure circulation des biens et des personnes ainsi que l'intégration et la cohésion des territoires locaux :

- Construction d'un réseau de pistes rurales pour le désenclavement des différentes localités.
- Développement de moyens de transport intra régional (routier, mer).
- Poursuite de l'électrification des localités de la région : les principaux centres urbains (chefs-lieux de sous-préfectures par des centrales électriques en courant permanent, les chefs-lieux de communes et les gros villages au moyen de mini-centrales électriques ou de l'énergie solaire). Doter les trois sous-préfectures de mini-centrales solaires photovoltaïques.
- Développement des infrastructures de mobilisation de l'eau dans les agglomérations (adduction d'eau potable dans les communes urbaines, postes autonomes d'eau dans les communes rurales, forages dans les villages).
- Renforcement des mesures de sécurité des personnes et des biens au niveau de toutes les villes et des axes frontaliers.

Désenclaver numériquement la région d'Obock et développer la couverture télévisuelle et radiophonique :

- Développement des infrastructures et systèmes de télécommunications (cybercafés, télé centres, etc.).
- Promotion des offres de services relatifs aux TIC et la création d'emplois et de revenus (cybercafés, etc.).
- Dotation du territoire régional de moyens audiovisuels et radiophoniques (télévision régionale, téléphonie rurale) pour le renforcement de l'information et de la communication.

Construire la Capitale régionale, renforcer et soutenir sa fonction de ville régionale mais aussi développer d'autres espaces locaux attractifs :

- Renforcement de la fonction d'encadrement et administrative de la capitale.
- Développement et renforcement des fonctions de centralités (les fonctions d'enseignement, d'éducation et de formation, de recherche en articulation avec les potentialités du territoire régional).

- Développement de la fonction touristique en renforçant les services de santé, banques, transport, hôtellerie, et autres services privés.
- Mise en œuvre d'une politique performante de gestion urbaine en termes d'assainissement, de gestion des déchets, de préservation de l'écosystème pour construire une image positive de la région avec un cadre de vie agréable.
- Dégagement d'une réserve foncière sur le Plateau par le déplacement du site de l'aérodrome.
- Création d'une zone d'activités adossée au port, création d'une zone d'activités à l'ouest de la ville, pour les services et industries légères.
- Création d'une zone touristique.
- Améliorer l'accessibilité et la circulation à travers les quartiers de la ville.
- Aménagement d'une gare routière dans la zone d'extension du Plateau.
- Création de la plateforme logistique adossée au port de pêche (activités portuaires).

### **Voirie**

- Éclairage public de la RN14 sur une longueur de 1 km.
- Voie bitumée d'accès au quartier 3, à partir de la RN14 sur une longueur de 500 m.
- Aménagement et éclairage public de la voie contournant le quartier 3, d'une longueur de 800 m.

### **Eaux usées et déchets solides :**

- Ajouter deux conteneurs pour chacun des quartiers 1 et 2 et un pour le quartier 3.
- Equiper la ville d'un camion pour le ramassage des ordures et d'un camion pour la vidange des latrines.

### **Eaux pluviales et protection contre les inondations**

- Enlever l'endiguement et libérer l'embouchure de l'oued Obouki.
- Aménager une digue de protection du quartier 1, sur une longueur de 400 m.
- Déplacer les familles qui habitent sur le lit de l'Oued Obouki, éventuellement prévoir la construction d'habitats sociaux sur le Plateau.
- Construire une murette devant le quartier des pêcheurs, pour le protéger contre la marée haute (hauteur 1 m au dessus de la plage, sur une longueur de 300 m).

### **Améliorer l'alimentation en eau potable :**

- Réhabilitation et agrandissement du réservoir.
- Remplacement du groupe défaillant et ajout d'un groupe de secours.
- Remplacement des conduites vétustes présentant des fuites.
- Raccorder le quartier 3 au réseau.
- Renforcer le réseau du quartier 2 en ajoutant des conduites.

## **Equipements publics**

- Aménagement d'une gare routière dans la zone d'extension du Plateau.
- Construction d'un marché central.
- Réaliser une deuxième école et un CES.
- Mise à niveau de l'hôpital.

Construire un réseau de petites et moyennes villes secondaires pour développer un maillage urbain solide et stratégique dans l'espace régional

- Développement des villes-chefs lieux de sous-préfectures, en complétant l'offre en services sociaux de base.
- Développement des moyennes et petites localités qui abritent des marchés et manifestations d'intérêts économiques pour promouvoir un rayonnement de la région en termes de développement.
- Construction des petites localités porteuses et vectrices de distribution de biens et services.

## **7.6.2 Edification d'un Pole économique régional**

### **Promotion des stratégies de développement économique, (Tourisme, Pêche Agriculture, Industrie) valorisant les ressources et potentialités locales**

Cette orientation stratégique se justifie par la nécessité d'exploiter les potentialités locales et existantes en mettant en exergue les avantages que possède la région par rapport aux autres régions. Il s'agira de promouvoir les productions en fonction des spécificités territoriales, mais aussi en intégrant les mutations économiques et commerciales

Des politiques judicieuses viseront à :

- (i) optimiser le développement du tourisme,
- (ii) l'industrialisation et la commercialisation des produits de la pêche,
- (iii) l'exploitation agricole en privilégiant la diversification, la valorisation de l'élevage, et l'entretien de l'eau.

### **Obock, une Zone touristique de référence régionale**

La région d'Obock exploitera les potentialités et avantages du tourisme en synergie avec la région de Tadjourah en raison de leur proximité et de la façade maritime.

Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour valoriser notre position stratégique :

- Aménagement des Aires Marines Protégées et des Aires protégées pour les mangroves à Khor Angar, Ras Siyan et Godoria.
- Construction des Zones spéciales de développement du tourisme sur la façade maritime.
- Développement d'une offre en hôtellerie à travers le mécanisme de la fiscalité et la promotion d'installations peu gourmandes en énergie.

- Construction d'un important Complexe hôtelier dans la région de Ras Syan.
- Développement des transports maritimes et de la desserte maritime.
- Construction de l'Aéroport international de Ras Syan.
- Mise en place de circuits touristiques intégrés pour la région Nord et création d'une antenne locale de l'ONTD.

### **Construction d'un complexe hôtelier**

Il est prévu la construction d'un complexe hôtelier qui va s'installer dans la région de Ras-Syan. Ainsi, la région d'Obock ambitionne de devenir bientôt une destination touristique connue et appréciée par les opérateurs internationaux de cette industrie. La région sera une région où les touristes vont affluer en masse dès lors que les conditions de leur accueil seront réunies.

Le projet, par son envergure et son effet d'entraînement sur d'autres domaines d'activités, se présente comme une occasion historique pour faire décoller l'économie de toute la région.

### **Un Aéroport international à Ras-Syan**

Un projet de construction d'un aéroport est prévu dans la région d'Obock. Les autorités ont déjà procédé au lancement des travaux.

L'infrastructure aéroportuaire sera édifiée à Ras-Syan, sur un terrain près de l'archipel des Sept Frères, à environ 300 km au nord de Djibouti-ville dans la région d'Obock (voir carte 3). Ce grand aéroport sera mis en service, selon les prévisions à partir de 2016-2017. L'aéroport accueillera un trafic estimé à plus de 350 000 passagers par an, voire 767 400 passagers par an en 2021.

L'aéroport disposera d'une piste d'atterrissage, longue de 3 km et large de 60 m. Pendant la phase de construction, 200 emplois seront créés. La phase d'exploitation sera propice au recrutement de 250 salariés.

### **Des espaces et sites à protéger**

Des actions sont également prévues dans les domaines suivants en vue de :

- (i) Protéger la couverture végétale dans le lit de l'oued en interdisant l'arrachage des arbres et étendre les surfaces agricoles qui s'y développent et
- (ii) doter la ville d'espaces verts en créant un grand jardin public et la plantation d'arbres d'alignement le long des axes importants de la ville.

## **OBOCK, Zone industrielle et commerciale des produits de la pêche**

Le développement de la pêche constituera un pilier essentiel du développement de la région dans le cadre d'un partenariat Public Privé (PPP). Une infrastructure portuaire (port de pêche) et une infrastructure-liaison avec le Yémen seront construites. La perspective de la création d'une unité industrielle de transformation des produits de la pêche sera ainsi ouverte et concrétisée.

Des actions spécifiques seront mises en œuvre :

### **Intensification de l'exploitation des ressources halieutiques existantes**

- Renforcement des capacités des acteurs de la pêche artisanale.
- Assistance et appui aux coopératives de pêcheurs (formation à la gestion de la coopérative, octroi de matériels de pêche : filets et cales à glace) et formation à l'utilisation d'instruments de navigation moderne (radio, radar, GPS, sonar).
- Appui à la mise en œuvre de micro-projets de la pêche artisanale.
- Appui à la mise en œuvre d'investissements structurants aptes à accroître l'effort de pêche (moyens de production améliorés, réparation des moyens de production inactifs des pêcheurs, amélioration du conditionnement et de la conservation du poisson destiné au marché local).

### **Assistance et appui aux coopératives de pêcheurs**

- Octroi de matériels de pêche : filets et cales à glace.
- Promotion et formation de l'utilisation d'instruments de navigation moderne (radio, radar, GPS, sonar).
- Formation en entretien et maintenance des matériels de pêche.
- Formation dans les techniques modernes de pêche.
- Atelier de réparation des bateaux de pêche.

### **Obock : une plateforme de services de maintenance navale de référence mondiale**

Djibouti, porte d'entrée de la Mer Rouge, débouché maritime régional majeur et situé sur la 2ème ligne maritime la plus utilisée du commerce international, construira une plateforme des services de maintenance navale de référence mondiale.

### **Appui à la modernisation de l'Agriculture et de l'Elevage**

Faciliter la disponibilité de l'eau et l'augmentation de la production :

- Construction des micros barrages dans les oueds, réhabilitation et/ou construction des citernes enterrées.
- Aménagements des périmètres agro pastoraux pour le développement des cultures maraichères et fourragères à Alaylou, waddi, Khor Angar, Medeo, etc.
- Promotion et développement l'apiculture dans les zones montagneuses, appui à la création des fermes apicoles (ruches, enfumoirs, combinaisons, etc.).
- Création de centres de santé animale de base, appui à la reconstitution du cheptel.

- Appui au **développement des organisations professionnelles** de l'agriculture et de l'élevage ; formation d'auxiliaires et fourniture en matériels, produits vétérinaires et phytosanitaires.

Construire une entité rurale d'offre de services :

- Etablissement des centres de développement ruraux en mesure d'apporter une offre de services aux populations rurales.
- Equipement des centres de développement ruraux en services sociaux de base, en commerces de premières nécessités et en unités de stockage des productions.

**Accélérer le développement du système financier, notamment l'expansion de la micro finance**, mise à disposition de dons et financements exceptionnels (lignes de crédits).

### 7.6.3. Capital humain

**Rehausser la satisfaction des besoins de la population à un niveau acceptable**

**Améliorer le niveau de développement du capital humain (l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé).**

- Création et réhabilitation d'infrastructures scolaires, Construction d'un complexe social.
- Création des forages, construction de logements et d'appartements (30).
- Santé : Appui à l'Hôpital Régional d'Obock ; approvisionnement des pharmacies communautaires en médicaments à des prix abordables ; assurer un approvisionnement régulier des pharmacies communautaires ; améliorer la disponibilité des médicaments.
- Aménagement et équipement d'écoles en panneaux solaires, mobiliers et livres scolaires (écoles communautaires à Wadi, Alaylou, Khor Angar et Medeho).

### 7.6.4. Renforcer la Gouvernance locale

Fournir aux administrations locales les ressources nécessaires et les doter des pouvoirs de mobilisation de ressources propres ; assurer la cohérence des initiatives publiques et privées ; renforcer les capacités des acteurs du développement local.

**Renforcer les capacités des acteurs du développement local**

- Appui et formation des coopératives ou groupements dans les secteurs porteurs (agriculture, élevage, pêche, tourisme, voirie, travaux publics).
- Renforcement des capacités, formation des acteurs locaux aux métiers liés aux activités génératrices de revenus.
- Assistance technique au Conseil Régional.
- Appui à la formation professionnelle, au renforcement des capacités humaines et au savoir faire du Conseil Régional.

**Mettre à niveau les institutions**

- Construction de la Préfecture et des sous Préfectures, création de mini cité administrative.
- Construction d'une Prison du Nord.



- Création de deux nouvelles sous-préfectures.
- Renforcement des ressources humaines des administrations locales.

### **Formation axée sur la femme**

- Appui à la constitution des groupements et coopératives des femmes.
- Assistance et appui aux coopératives (formation à la gestion de la coopérative).
- Appui aux activités des femmes (agriculture, artisanat, commercialisation du poisson, balayage de la voirie, apiculture, etc.).
- Développement des activités de la micro finance à travers des groupements féminins d'épargne.

## **7.7. Opérationnalisation du Plan de Développement Régional**

L'ensemble des objectifs sont traduits dans des programmes, sous-programmes majeurs (Programmes d'actions prioritaires) dont l'exécution assurera l'atteinte des résultats attendus.

### **Financement et Mise en œuvre**

#### **Financement du PDR : Trois sources de financement seront explorées et privilégiées**

- (i) Les ressources fiscales par l'élargissement de la base économique taxable, et un meilleur recouvrement à travers un renforcement des régies financières et un meilleur contrôle ;
- (ii) Une affectation des recettes parafiscales générées par la région, notamment les recettes du commerce frontalier avec la République Fédérale d'Ethiopie ;
- (iii) La mobilisation des ressources extérieures à travers des partenariats et des tables rondes des partenaires au développement.

**Le dispositif de financement** comprendra l'Etat, les Collectivités régionales, des Organisations non Gouvernementales (ONGs), les Organisations de la Société Civile (OSC), le secteur privé, et les partenaires au développement de l'Etat.

**Partenaires au développement régional et local** : Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Coopération Française (AFD), les Coopérations bilatérales, l'USAID, etc.

#### **Dispositif de mise en œuvre, de suivi évaluation**

Le dispositif permet d'organiser, de mobiliser les capacités locales et de les renforcer pour assurer la mise en œuvre du PDR.

**Fondements et principes :** Ce dispositif vise à :

- promouvoir et renforcer la participation, la consultation et la responsabilité de tous les acteurs à la prise des décisions, à la gestion des affaires publiques de leur région et de leurs localités ;
- privilégier également les résultats et la communication ;
- rester souple pour garantir une mise en œuvre rapide et facile des programmes, et l'adaptation aux besoins et l'évolution des situations.

**Mécanismes institutionnels :**

Les deux ministères, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEFI) et le Ministère de l'Intérieur (MI), sont les institutions d'ancrage portant la responsabilité gouvernementale de la mise en œuvre du PDR.

Les Acteurs sont : le Comité régional, le Comité de pilotage, la Commission technique, les Conseils de Sous-préfectures, les Conseils de quartiers, les Conseils locaux-campements, la Société civile et les partenaires au développement.

**Un Cadre de Suivi évaluation,** fondé sur des indicateurs et une revue annuelle, mesurera le niveau de réalisation des programmes et identifiera les contraintes et les goulots.

## 7.8. Matrice d'Actions Régionale

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS
<p><b>Désenclavement, Accessibilité du territoire régional</b></p>	<p><u>Axes routiers</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- OBOCK-Assa San-Alaylou-Dadato-Adgueno (Axe routier principal)</li> <li>2- OBOCK-Medeho (rehabilitation)</li> <li>3- MEDEHO-Waddi (Aménagement nouvelle piste)</li> <li>4- Waddi-Hadley-Haydou (Aménagement nouvelle piste)</li> <li>5- Medeho-Route de Tadjourah (RN14) (Aménagement nouvelle piste)</li> <li>6- OBOCK-Waddi-Dalha</li> <li>7- OBOCK-Oлма-Lahassa-Danale-Ndoli-Alaylou Dadda</li> <li>8- OBOCK-Indy-Koussan</li> </ol> <p><u>Electrification des zones et localités rurales (micro centrales solaires)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Ayalou, Chef lieu de Sous préfecture</li> <li>2- Khor Angar, Chef lieu de Sous préfecture</li> <li>3- Medeho et localités</li> <li>4- Waddi et localités</li> </ol> <p><u>Communication et NTIC</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Développement de la téléphonie mobile au niveau de la région</li> <li>2- Renforcement de l'accessibilité à l'Internet au niveau de la région et notamment dans la capitale régionale et les Chefs lieu de Sous préfecture</li> </ol> <p><u>Construction de la capitale régionale</u></p> <p><b>Améliorer l'alimentation en eau potable</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Construction d'un nouveau château d'eau</li> <li>2- Réhabilitation et renforcement des réseaux de distribution d'eau potable (quartiers 2 et 3)</li> <li>3- Renouvellement du matériel (Groupes électrogènes)</li> </ol> <p><b>Santé : Mise à niveau de l'Hôpital Régional</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcement des ressources humaines (augmentation des personnels, spécialistes)</li> <li>2- Réhabilitation et renforcement des équipements</li> <li>3- Approvisionnement des pharmacies communautaires en médicaments</li> </ol>

	<p>4- Mise à disposition d'ambulances ; notamment une ambulance maritime pour urgences médicales</p> <p><b>Equipements et investissements publics</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Construction d'une gare routière</li> <li>2- Mise en service du Marché central</li> <li>3- Construction de logements sociaux</li> <li>4- Construction d'une décharge publique</li> <li>5- Mise à disposition de matériels de ramassage d'ordures, notamment 2 conteneurs pour chacun des quartiers 1 et 2 et un au quartier 3</li> <li>6- Revêtement de pavés des rues principales</li> <li>7- Aménagement et éclairage public de la voie contournant le quartier 3</li> </ol> <p><b>Eaux pluviales et protection contre les inondations</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Enlèvement de l'endiguement et libération de l'embouchure de l'oued Obouki ; Déplacement des familles qui habitent sur le lit de l'Oued Obouki</li> <li>2- Aménagement d'une digue de protection du quartier 1, sur une longueur de 400 m</li> <li>3- Construction d'une murette devant le quartier des pêcheurs, pour le protéger contre la marée haute (hauteur 1m au dessus de la plage, sur une longueur de 300 m)</li> </ol>
<p><b>Edification d'un Pole économique régional</b></p>	<p><b><u>Agriculture et Elevage</u></b></p> <p><u>Santé et production animales</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Création de centres de santé animale de base</li> <li>2- Formation, sensibilisation et encadrement des éleveurs, formation des techniciens vétérinaires, fourniture des équipements et matériels, produits vétérinaires et phytosanitaires</li> <li>3- Recensement périodique du cheptel</li> <li>4- Fournitures de produits et intrants pour la production animale</li> <li>5- Appui à l'élevage, à la reconstitution du cheptel</li> <li>6- Développement et promotion des sous produits de l'élevage</li> </ol> <p><u>Disponibilité de l'eau :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Construction des micros barrages dans les oueds, réhabilitation et ou construction des citernes enterrées</li> <li>2- Aménagements des périmètres agro pastoraux pour le développement des cultures maraichères</li> </ol>

	<p>et fourragères à Alaylou, Waddi, Khor Angar, Medeo, etc.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3- Promotion et développement l'apiculture dans les zones montagneuses, appui à la création des fermes apicoles (ruches, enfumoirs, combinaisons, etc.)</li> <li>4- Appui au développement des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'élevage</li> </ol> <p><b><u>Pêche</u></b></p> <p>Assistance et appui au développement des organisations professionnelles (coopératives de pêcheurs-hommes et femmes)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Réhabilitation du Centre de pêcheurs</li> <li>2- Formation en entretien et maintenance des matériels de pêche, formation dans les techniques modernes de pêche</li> <li>3- Promotion et formation de l'utilisation d'instruments de navigation moderne (radio, radar, GPS, sonar)</li> <li>4- Atelier de réparation des bateaux de pêche</li> <li>5- Octroi de matériels de pêche : filets et cales à glace</li> <li>6- Renforcement des capacités des Coopératives</li> <li>7- Appui à la mise en œuvre d'investissements structurants aptes à accroître l'effort de pêche (moyens de production améliorés, réparation des moyens de production des pêcheurs inactifs, amélioration du conditionnement et de la conservation du poisson destiné au marché local).</li> <li>8- Appui à la mise en œuvre de microprojets de la pêche artisanale</li> <li>9- Promotion et développement de l'apiculture</li> <li>10- Développement du marché local et extérieur</li> <li>11- Renforcement de la lutte contre la pêche illicite</li> <li>12- Mise à disposition de dons et financements exceptionnels (lignes de crédits)</li> </ol> <p><b>Tourisme</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Aménagement des plateformes touristiques, des Aires protégées à Khor Angar, Ras Siyan et Godoria pour la mangrove</li> <li>2- Construction des Zones touristiques spéciales de développement du tourisme de la façade maritime</li> <li>3- Appui au développement d'une offre hôtelière et des installations productrices d'énergie solaires</li> </ol>
--	---

	<p>4- Développement des transports maritimes et de la desserte maritime</p> <p>5- Définition de circuits touristiques intégrés pour la région Nord et création d'une Antenne locale de l'ONTD</p> <p>6- Renforcement des capacités des ressources humaines (formation et accueil)</p> <p>7- Mise à disposition de dons et financements exceptionnels (lignes de crédits)</p> <p>8- Facilitation de la construction des grands projets : Aéroport international de Ras Syan, Complexe hôtelier dans la région de Ras Syan</p> <p><b>Secteur financier et Secteur Privé</b></p> <p>1- Installation d'une Agence ou d'un Bureau permanent d'une Banque</p> <p>2- Poursuite du développement du réseau de micro finance, installation de bureaux de CPEC</p> <p>3- Développement du secteur et installation d'une Antenne locale de CCD</p>
<p><b>Capital humain</b></p>	<p><b>Hydraulique humaine- Disponibilité de l'eau potable</b></p> <p>1- Construction des forages à Khor Angar (remplacer le traitement actuel de l'eau de mer)</p> <p>2- Construction des forages à Medeho (1 seul puits traditionnel, une station de l'Armée nationale)</p> <p>3- Construction des forages à Ashara</p> <p>4- Conservation et Traitement des Eaux de surface (eaux de pluies)</p> <p>5- Construction d'une adduction d'eau à Alaylou, chef-lieu de Sous préfecture</p> <p><b>Santé</b></p> <p>1- Renforcement des moyens et des capacités humaines des Centres de santé existants (établir une liste et un programme)</p> <p>2- Création de 6 nouveaux Centres de santé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ndoli dans la commune d'Alaylou Dadda</li> <li>-Lahassa, Dadato, Olma, Adgueno, Inday</li> </ul> <p><b>Education</b></p> <p>1- Création de 4 nouvelles écoles à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Inday,</li> <li>-Dalale,</li> <li>-Adodaba (accompagner de la création d'un forage),</li> <li>-Dadato (frontière Erythrée)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>2- Création d'un Centre d'examen à chaque chef-lieu de sous-préfecture</li> <li>3- Création des CEM dans les Sous préfectures</li> </ul>
<p><b>Renforcement de la Gouvernance administrative locale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Construction des locaux de la Préfecture (voir Programme Indicatif national)</li> <li>2- Augmentation des personnels (ressources humaines) et des dotations budgétaires</li> <li>3- Accélération de la déconcentration des Administrations et services publics couvrant les priorités de développement régional (Tourisme, Environnement, etc.)</li> <li>4- Création d'un Comité ou Unité de mise en œuvre et suivi du PDR</li> <li>5- Création de 2 nouvelles sous-préfectures à WADDI et à MEDEHO</li> <li>6- Formation et renforcement des capacités des acteurs locaux</li> </ul> <p><b>OSC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Renforcement de la participation de la Société civile</li> <li>2- Appui à son organisation et à la formation de ses acteurs locaux, notamment des femmes et des jeunes</li> </ul>

## VIII. ANALYSE DES HYPOTHESES ET RISQUES

Trois risques majeurs pourraient entraver une bonne exécution du Plan de développement régional :

1. Participation et Responsabilité des populations et acteurs locaux
2. Déconcentration et présence des administrations dans les régions
3. Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières des Conseils régionaux

Des actions vigoureuses, rapides et adaptées seront engagées pour réduire, voire faire face aux risques.

### Participation et Responsabilité des populations et acteurs locaux

Les PDRs ont été élaborés dans un large processus participatif des populations et des acteurs locaux et avec une forte implication des élus du Conseil Régional et de son Président.

Pour maintenir et renforcer cette participation et responsabilité, gages de la mise en œuvre du PDR, il est nécessaire d'instaurer des consultations périodiques, de rechercher l'adhésion et l'appropriation des populations par leur implication à la prise des décisions, à leur mise en œuvre et à rendre compte des résultats.

Des cadres de concertation et de participation seront créés et opérationnalisés au titre des renforcements des capacités institutionnelles des Conseils régionaux.

Des actions de formation, de renforcement des capacités des populations, des acteurs et élus locaux seront organisés pour une mise à niveau des connaissances

### Déconcentration et présence des administrations dans les régions

L'administration se rapprochera davantage des populations afin de contribuer à apporter une réponse adéquate et rapide à leurs besoins et urgences. Les moyens humains, matériels et budgétaires leur seront alloués. Le programme de déconcentration initié par la Primature sera rapidement opérationnalisé.

### Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières des Conseils régionaux.

Les mécanismes institutionnels prévus dans les PDRs (Service de planification, programmation, budgétisation ; Comité de programmation des investissements publics ; Service de suivi évaluation et des statistiques) seront créés, mis en place et opérationnalisés, dotés des ressources humaines essentielles, des équipements et des matériels roulants. Des dotations financières seront allouées pour garantir et sécuriser le financement des programmes et projets régionaux et locaux.



Secteur : Développement d'Obock

Institution : MDD-CR; MET; MCPT; MERN; MB; MPCl; MAEPERH; MEFI;  
MDCcommerce; MENFOP; MS; DISED; MAMCBW; MDL; SEJS; SEAS; MFF; OSC;  
MJAP; MI (préfecture)

<i>(en millions de FDJ)</i>	<b>2016-2020</b>
OS1. Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région	<b>27 468</b>
OS2. Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales	<b>8 938,1</b>
OS3. Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable	<b>2 099,9</b>
OS4. Promouvoir une bonne gouvernance locale	<b>1 413,7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 920,1</b>

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
<b>OS1. Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région</b>							<b>Total 2016-2020 :</b>		<b>27 468 Millions FDJ</b>		
<b>Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la capitale régionale (SDAU) d'Obock</b>	<b>4 557,1</b>	<b>911,4</b>	<b>911,4</b>	<b>911,4</b>	<b>911,4</b>	<b>911,4</b>			<b>4 557,1</b>		
Travaux de revêtement des routes existantes (SDAU)	965,5	193,1	193,1	193,1	193,1	193,1			965,5		
Réalisation de nouvelles routes dans les zones d'extension urbaine (SDAU)	1 380,5	276,1	276,1	276,1	276,1	276,1			1 380,5		
Travaux de réalisation de la liaison entre la Route Nationale 14 et la Route nationale 15 sur le front de mer (pour le nouveau port) (SDAU)	480,0	96,0	96,0	96,0	96,0	96,0			480,0		
Construction d'une nouvelle piste d'aérodrome (déplacement de la piste de l'aérodrome existant) (SDAU)	933,0	186,6	186,6	186,6	186,6	186,6			933,0		
Réhabilitation du réseau de distribution de l'eau potable (SDAU)	210,0	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0			210,0		
Travaux d'extension de l'éclairage public dans les quartiers non éclairés (SDAU)	229,5	45,9	45,9	45,9	45,9	45,9			229,5		
Travaux de réalisation de la digue de protection des habitations dans la zone en bordure de l'Oued Oubouki (SDAU)	28,5	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7			28,5		
Equipement de la commune pour la gestion des ordures ménagères et des eaux usées (SDAU)	12,8	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6			12,8		
Aménagement d'une décharge publique (SDAU)	270,0	54,0	54,0	54,0	54,0	54,0			270,0		
Canaux d'évacuation des eaux pluviales (SDAU)	28,6	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7			28,6		
Plantation sur les rues principales de la ville (SDAU)	18,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7			18,7		
<b>Programme d'Aménagement et d'Urbanisation des sous-préfectures - KHOR HANGAR - ALLAILI DADA</b>	<b>22 911,3</b>	<b>0,0</b>	<b>3 436,7</b>	<b>4 582,3</b>	<b>6 873,4</b>	<b>8 019,0</b>			<b>22 911,3</b>		
Construire une nouvelle route reliant OBOCK - KHOR HANGAR (80 km) - BISSIDOUROU	10 385,0		1 557,8	2 077,0	3 115,5	3 634,8			10 385,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Construire la route reliant OBOCK - WADI - ALLAILI DADA (85 km)	5 695,0		854,3	1 139,0	1 708,5	1 993,3			5 695,0		
Construire la piste reliant KHOR HANGAR - BISSIDOUROU (55 km)	1 815,0		272,3	363,0	544,5	635,3			1 815,0		
Construire la piste reliant KHOR HANGAR - ANDOLI (45 km)	1 485,0		222,8	297,0	445,5	519,8			1 485,0		
Construire la piste reliant OBOCK - ASSASAN (40 km)	1 320,0		198,0	264,0	396,0	462,0			1 320,0		
Construire la piste reliant RN14 - OROBOR (24 km)	792,0		118,8	158,4	237,6	277,2			792,0		
Construire la piste reliant RN14 - MEDEHO (30 km)	990,0		148,5	198,0	297,0	346,5			990,0		
Installation de stations de téléphonie mobile dans les grands pôles de développement KHOR HANGAR - ALLAILI DADA	240,0		36,0	48,0	72,0	84,0			240,0		
Installation d'une centrale électrique solaire pour les sous-préfectures de KHOR HANGAR - ALLAILI DADA	189,3		28,4	37,9	56,8	66,3			189,3		
Alimentation en Eau Potable en milieu urbain et péri-urbain (PIP)										UE	
Projet Barrage Saday(PIP)										BAD/FSD	
AIRES MARINES PROTEGES(PIP)										PNUD	

<b>27 468,4</b>	<b>911,4</b>	<b>4 348,1</b>	<b>5 493,7</b>	<b>7 784,8</b>	<b>8 930,4</b>			<b>27 468,4</b>		
-----------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	--	--	-----------------	--	--

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
<b>OS2. Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales</b>							<b>Total 2016-2020 : 8 938,1 Millions FDJ</b>				
<b>Programme de modernisation et de dynamisation de la pêche</b>	<b>4 177,6</b>	<b>207,2</b>	<b>678,4</b>	<b>838,1</b>	<b>1 148,5</b>	<b>1 305,4</b>			<b>4 177,6</b>		
Travaux d'extension d'une plateforme logistique adossée au port de pêche (SDAU)	1 036,0	207,2	207,2	207,2	207,2	207,2			1 036,0		
Mettre en place un projet de structuration des coopératives de pêcheurs et réhabiliter le centre des pêcheurs	55,0		8,3	11,0	16,5	19,3			55,0		
Renforcer les capacités organisationnelles et des compétences des pêcheurs, incluant le développement durable sur le long terme ainsi que la formation et la structuration des intervenants	15,0		2,3	3,0	4,5	5,3			15,0		
Elaborer et mettre en œuvre un plan de développement pour les cinq filières d'exploitation les plus courantes dans le littoral de la région et établir une réglementation sur la pêche en fonction des zones de pêche et des espèces, d'un système de licences et l'établissement d'une réglementation sur l'aquaculture et la pisciculture et mettre en place d'outils de contrôle et de suivi de la pêche	25,0		3,8	5,0	7,5	8,8			25,0		
Financer (crédit/subvention) l'achat de 9 gros bateaux à moteur pour la pêche en haute mer	150,0		22,5	30,0	45,0	52,5			150,0		
Financer l'achat de trois débarcadères équipés pour la pêche en haute mer comprenant un quai, un terminal de carburant, un terminal d'eau douce, une grue de déchargement, un espace de réfrigération et une source d'énergie (construction du port de pêche)	283,2		42,5	56,6	85,0	99,1			283,2		
Financer (crédit/subvention) l'achat de 38 petits bateaux à moteur par principale zone de pêche	38,1		5,7	7,6	11,4	13,3			38,1		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Financer (crédit/subvention) l'achat de 30 ensembles de matériel de pêche par principale zone de pêche	8,9		1,3	1,8	2,7	3,1			8,9		
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie au niveau de la région pour la mise en place d'une chaîne de froid pour les produits de la pêche et financer (crédit/subvention) l'achat de 43 équipements de réfrigération portable par principale zone de pêche	12,0		1,8	2,4	3,6	4,2			12,0		
Réaliser une étude sur la transformation, la conservation et la commercialisation des produits et l'appui à leur mise en œuvre	4,0		0,6	3,4					4,0		
Mettre en place 40 DCP pilote pour les 5 prochaines années dans les principales zones de pêche de la région	708,0		106,2	141,6	212,4	247,8			708,0		
Garantir un fonds de développement à taux préférentiel pour stimuler le développement du secteur de la pêche	1 842,5		276,4	368,5	552,8	644,9			1 842,5		
<b>Programme pour Stimuler l'investissement privé</b>	<b>80,0</b>	<b>0,0</b>	<b>12,0</b>	<b>18,6</b>	<b>22,8</b>	<b>26,6</b>			<b>80,0</b>		
Fournir un soutien technique et financier et un accompagnement technique au lancement de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes	20,0		3,0	4,0	6,0	7,0			20,0		
Soutenir les activités commerciales des entreprises par la tenue d'activités de veille et l'accompagnement dans la réalisation de toutes les études techniques et financières nécessaires	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Créer des antennes de la Chambre de Commerce de Djibouti, de l'ANPI et du FDED et les entrepreneurs par la formation	15,0		2,3	3,0	4,5	5,3			15,0		
Concevoir et mettre en œuvre une campagne et des outils de promotion et d'information ciblant la stimulation des investissements directs étrangers	20,0		3,0	4,0	6,0	7,0			20,0		
Renforcer les programmes de formation dans les activités économiques prioritaires (tourisme ; culture ; commerce, pêche, artisanat, sous-traitance ; construction, production agricole ; etc.)	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Elaborer et mettre en œuvre une étude mettant en évidence les secteurs porteurs de l'économie de la région vue de la mise en place à moyen terme une carte de zones économiques	4,0		0,6	3,4					4,0		
Mettre en place un fonds soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires	7,0		1,1	1,4	2,1	2,5			7,0		
Faciliter l'installation d'une agence ou d'un bureau permanent d'une banque	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Poursuivre le développement du réseau du micro-finance (installation du bureau du CPEC)	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
<b>Programme pour la modernisation et la dynamisation de l'agriculture et de l'élevage</b>	<b>1 161,3</b>	<b>0,0</b>	<b>176,7</b>	<b>255,7</b>	<b>336,9</b>	<b>392,0</b>			<b>1 161,3</b>		
Mettre en place de coopératives d'agriculteurs et d'éleveurs	4,0		0,6	3,4					4,0		
Mettre en place un Comité de gestion d'Eau destiné à l'Agropastoralisme de la (CGEA) composé de coopératives agricoles, éleveurs, préfecture, conseil régional, services déconcentrés, membres des associations de la société civile) présidé par le Conseil Régional	4,0		0,6	3,4					4,0		
Réaliser une étude sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage en vue d'élaborer et mettre en œuvre de plans de développement ainsi que la définition et la mise en place d'un zonage agricole dans les bassins versants de la région	5,0		0,8	4,3					5,0		
Mener une étude d'inventaire sur les infrastructures de retenues et points d'eau existants et sur les nappes dans le bassin versant et leur utilisation ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	15,0		2,3	12,8					15,0		
Construire 100 berges pour combattre l'érosion des berges par les inondations pour les exploitations agricoles	192,0		28,8	38,4	57,6	67,2			192,0		
Construire 100 puits cimentés pour 100 exploitations existantes	100,0		15,0	20,0	30,0	35,0			100,0		
Transformer 100 puits traditionnels existants en puits cimentés de 3m de diamètre avec un escalier pour l'entretien	70,0		10,5	14,0	21,0	24,5			70,0		
Projet de Renforcement des Moyens de Subsistances dans les zones Arides. (PRMSRVCP) DRYLANDS à Khor Angar (PIP)										BID	
Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières (PRAREV-PÊCHE) (PIP)										FIDA	
PROJET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE RURAL & DE MOBILISATION DES EAUX (PRODERMO) à Khor Angar (PIP)										BM	
Résilience à la Sécheresse et développement des Moyens de Subsistance dans la Corne d'Afrique (DRSLP-1) à Weima (PIP)										BAD	

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Construire 4 forages repartis équitable entre les sous-préfectures (khor Angar, Waddi, Medeho, Alaylou)	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		
Construire pour 100 exploitations existantes des réservoirs d'eau de 50 m3, pompes à eau solaire à débit v et sécurisé avec un grillage contre les animaux	430,0		64,5	86,0	129,0	150,5			430,0		
Mener une étude d'inventaire des éleveurs et type d'élevage pratiqué, les problèmes rencontrés, les services offerts, les besoins et attentes en matière d'agropastoralisme ainsi que l'intégration des informations dans une base de données à référence spatiale	10,1		1,5	8,6					10,1		
Promouvoir et développer l'apiculture dans les zones montagneuses, appuyer la création des fermes apicoles (ruches, enfumoirs, combinaisons)	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		
Aménager 50 nouvelles exploitations sécurisées avec des grillages en construisant des réservoirs d'eau de 50 m3 pour installer 50 ménages nomades sinistrés de la sécheresse ayant perdu leur cheptelles pour les sédentariser	175,0		26,3	35,0	52,5	61,3			175,0		
Acheter des intrants pour l'élevage par chèvre pour 50 exploitations (2k de foin secs par jour, 1k de maïs par jour, 23 k de pierres alléchées par an, 13g de produits vétérinaires (bleu de méthylène) , 6 de boîtes tylosin200 de 50ml par an, 2 boîtes d'albanex300 antiparasitaire par an, 2L ectobor SA020 par an)	13,2		3,3	3,3	3,3	3,3			13,2		
Acheter de compléments vitamine (6 boîtes de 50ml Dawa-boost) par chèvre et par an pour les 50 exploitations	3,0		0,8	0,8	0,8	0,8			3,0		
Affecter un (1) conseiller vétérinaire compétent en matière de soin animal aux sous-préfectures pour appuyer les fermiers des localités pratiquant l'élevage	9,0		2,3	2,3	2,3	2,3			9,0		
Construire un centre vétérinaire de 2ha dans la capitale de la région et les sous-préfectures et la mise en place d'un système d'identification du bétail	35,0		5,3	7,0	10,5	12,3			35,0		
<b>Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation adapté aux conditions pédoclimatiques du pays</b>	<b>641,6</b>	<b>0,0</b>	<b>96,2</b>	<b>130,9</b>	<b>191,3</b>	<b>223,2</b>			<b>641,6</b>		
Mener une étude d'inventaire incluant un diagnostic sur les systèmes d'irrigation dans la région ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	3,9		0,6	3,3					3,9		
Mettre en place un système d'irrigation canalisé et filtré pour l'arboriculture aux 460 exploitations existantes	358,8		53,8	71,8	107,6	125,6			358,8		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Mettre en place un système d'irrigation par goutte à goutte pour la culture maraichère aux 460 exploitations existantes	98,9		14,8	19,8	29,7	34,6			98,9		
Acheter 100 tunnels pour 100 exploitations les plus rentables en matière de production des cultures maraichères en période chaude	180,0		27,0	36,0	54,0	63,0			180,0		
<b>Programme d'Amélioration de l'accès aux matériels et intrants agricoles</b>	<b>317,3</b>	<b>0,0</b>	<b>58,7</b>	<b>73,6</b>	<b>87,5</b>	<b>97,5</b>			<b>317,3</b>		
Mener une étude d'inventaire incluant un diagnostic sur l'accès au matériel et aux intrants agricoles et des équipements de stockage existants et services offerts ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	7,0		1,1	6,0					7,0		
Octroyer matériel et outillages agricoles pour 600 exploitants agricoles	33,0		5,0	6,6	9,9	11,6			33,0		
Octroyer 200 k d'engrais à chacun des 600 exploitants et par an	27,0		6,8	6,8	6,8	6,8			27,0		
Octroyer annuellement 1k de semences de qualité adaptée aux pédo-climatiques à 600 exploitants agricoles	69,0		17,3	17,3	17,3	17,3			69,0		
Octroyer annuellement 3 produits phytosanitaires à chacun des 600 exploitants	15,0		3,8	3,8	3,8	3,8			15,0		
Acheter 3 tracteurs par sous-préfectures et faciliter l'accès à tous les agropastoralistes et 2 tracteur à BISSIDOUROU	136,0		20,4	27,2	40,8	47,6			136,0		
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la production régionale de semences et de fertilisants	14,5		2,2	2,9	4,4	5,1			14,5		
Extension de 100 exploitations avec les grands engins	15,8		2,4	3,2	4,7	5,5			15,8		
<b>Programme de développement d'une chaîne d'entreposage dans les meilleures conditions des produits agricoles</b>	<b>280,3</b>	<b>0,0</b>	<b>42,0</b>	<b>56,1</b>	<b>84,1</b>	<b>98,1</b>			<b>280,3</b>		
Construire 1 magasin central de 600 m2 pour matériels et intrants agricoles à la capitale de la région	39,6		5,9	7,9	11,9	13,9			39,6		
Construire 3 boutiques d'intrants de 200 m2 pour chacune des sous-préfectures	26,4		4,0	5,3	7,9	9,2			26,4		
Construire des stocks de 20 m2 pour 70 exploitations les plus productives de la région	105,6		15,8	21,1	31,7	37,0			105,6		
Construire un magasin de stockage de 100 m2 pour les 10 plus grandes coopératives agricoles respectant les normes de stockage de produits agricoles	66,0		9,9	13,2	19,8	23,1			66,0		
Organiser des ateliers de renforcement des capacités aux exploitants en matière de gestion de stock de produits agricoles	9,7		1,5	1,9	2,9	3,4			9,7		



Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan opérationnel pour 5 filières de production	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie en vue d'améliorer l'accès aux opportunités de marchés et à la commercialisation	8,0		1,2	1,6	2,4	2,8			8,0		
Renforcer les capacités des exploitants agricoles sur les nouvelles techniques culturales, et sur les techniques de pratique administratives, la gestion comptable et commerciale	16,0		2,4	3,2	4,8	5,6			16,0		
<b>Programme de développement de l'industrie (agroalimentaire, manufacturière et de la construction) et la mise en valeur des ressources minérales et minières</b>	<b>246,0</b>	<b>0,0</b>	<b>36,9</b>	<b>68,1</b>	<b>65,1</b>	<b>76,0</b>			<b>246,0</b>		
Mener une étude d'inventaire des industries et élaborer une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires pour la mise en place d'une unité de transformation pour les filières (agropastorales) porteuses de la région	14,0		2,1	11,9					14,0		
Mener une étude d'inventaire des ressources minières	15,0		2,3	12,8					15,0		
Mettre en place des conventions d'exploration minière et un texte de réglementation	17,0		2,6	3,4	5,1	6,0			17,0		
Promouvoir et développer une industrie de construction (recyclage et de certification temporaire des artisans de la construction, renforcement de la responsabilité civile des entrepreneurs de la construction et amélioration de la qualité des matériaux pour l'habitat)	23,0		3,5	4,6	6,9	8,1			23,0		
Installer un centre d'incubation industriel régional	177,0		26,6	35,4	53,1	62,0			177,0		
<b>Programme de modernisation et la dynamisation du secteur des services</b>	<b>157,0</b>	<b>0,0</b>	<b>23,6</b>	<b>31,4</b>	<b>47,1</b>	<b>55,0</b>			<b>157,0</b>		
Mettre en place un projet d'une assurance générale au niveau de la région	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Mettre en place un programme de sensibilisation de la population sur l'accès et l'utilisation et la vulgarisation de différents types d'assurance et leur avantage	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Réhabiliter le marché central de la capitale	7,0		1,1	1,4	2,1	2,5			7,0		
Construire un marché dans les sous-préfectures	30,0		4,5	6,0	9,0	10,5			30,0		
Construire d'un marché du poisson frais et du poisson séché à Obock ville de 1000m2	66,0		9,9	13,2	19,8	23,1			66,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention et d'aménagement par zone et artère jugée prioritaire	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		
Elaborer et mettre en place un modèle de structuration de comité local d'aménagement et de développement de chacune des zones et artères commerciales, incluant les modalités de fonctionnement et outils de gestion à mettre à leur disposition	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		
Elaborer et mettre en place un système de subvention à la relocalisation de commerces et services (critères d'éligibilité, montants accordés, durée de validité, etc.)	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Mettre en place un fonds d'appui à l'aménagement des zones et artères commerciales et à la relocalisation de commerces et services	21,0		3,2	4,2	6,3	7,4			21,0		
Définir, élaborer et mettre en place un modèle de structuration d'un marché commercial (centre commercial, nombre et type de bâtiments...) ainsi que l'identification de leur localisation souhaitable pour développer les zones et artères commerciales	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		
Développer et mettre en place des modalités de gestion des espaces de travail et un modèle de structuration des centres commerciaux des sous-préfectures et mettre en œuvre des mesures incitatives	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
<b>Programme de développement du tourisme</b>	<b>1 837,0</b>	<b>0,0</b>	<b>275,6</b>	<b>370,7</b>	<b>549,6</b>	<b>641,2</b>			<b>1 837,0</b>		
Créer une antenne régionale de l'ONTD et créer des circuits touristiques intégrés pour la région	15,0		2,3	3,0	4,5	5,3			15,0		
Développer le transport maritime et de la desserte maritime pour faciliter l'accès aux touristes (étude)	5,0		0,8	4,3					5,0		
Amenager la plateforme touristique, des aires protégées à Khor Angar, Ras Siyan et Godoria pour la mangrove et construire des zones touristiques sur la façade maritime	170,0		25,5	34,0	51,0	59,5			170,0		
Faciliter la construction des grands projets : Aéroport international de Ras Siyan et complexe hôtelier à Ras Siyan (études, promotion économique)	20,0		3,0	4,0	6,0	7,0			20,0		
Appuyer le développement d'une offre hôtelière et des installations productrices d'énergie solaire	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Construire des hébergements appropriés dans certains sites touristiques à forte potentialité économique	75,0		11,3	15,0	22,5	26,3			75,0		
Mettre en place une agence touristique pour la gestion et la valorisation du secteur touristique et des sites existants de la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Elaborer et mettre en œuvre un programme de mise en valeur de l'éthnotourisme et du tourisme d'aventure pour mettre en valeur les richesses naturelles que sont le paysage pittoresque de la région	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Mettre en place un projet de valorisation du patrimoine tangible et mener une étude d'inventaire des patrimoines intangibles des communautés (fêtes traditionnelles et pratiques populaires, danse folklorique, chant, poème etc.)	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		
Renforcement des capacités humaines (formation et accueil) dans le secteur du tourisme	10,0		1,5	2,0	3,0	3,5			10,0		
Mise à disposition des dons et financement exceptionnel pour le secteur de tourisme et garantir un fonds destiné aux prêts à taux préférentiel aux agences et sociétés souhaitant développer un tourisme professionnel et régional	1 481,0		222,2	296,2	444,3	518,4			1 481,0		
<b>Programme de Développement des petites et moyennes entreprises et de l'emploi</b>	<b>40,0</b>	<b>0,0</b>	<b>6,0</b>	<b>8,0</b>	<b>12,0</b>	<b>14,0</b>			<b>40,0</b>		
Mettre en place un projet pour la gestion des régimes de qualification de la main-d'œuvre par corps de métier	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place des programmes d'appui à la formation technique et professionnelle	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place des programmes de stages en entreprise	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place une table de discussion et de travail des partenaires du marché du travail en vue de déterminer le statut et des modalités d'organisation et de fonctionnement du futur forum des partenaires du marché du travail	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		
Elaborer, présenter et mettre en œuvre un premier plan d'action pour l'emploi propre à la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Produire un rapport annuel sur la situation de l'emploi ainsi que les difficultés pour l'accès à l'emploi	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Réserver dans le cadre du PDR, une enveloppe budgétaire annuelle afin de suivre les projets à haute intensité en main-d'œuvre	13,0		2,0	2,6	3,9	4,6			13,0		
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la productivité du travail et l'employabilité de la main-d'œuvre, intégrant toutes les dispositions institutionnelles et administratives actuelles	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place une agence publique d'emploi, collectant les informations sur l'offre et la demande d'emplois et favorisant l'appariement entre les deux, notamment pour les jeunes	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
	<b>8 938,1</b>	<b>207,2</b>	<b>1 406,1</b>	<b>1 851,0</b>	<b>2 544,9</b>	<b>2 928,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8 938,1</b>		

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
<b>OS3. Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable</b>							<b>Total 2016-2020 : 2 099,9 Millions FDJ</b>				
<b>Programme de Développement de l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire et la formation professionnelle et technique</b>	<b>604,2</b>	<b>0,0</b>	<b>90,6</b>	<b>123,4</b>	<b>180,1</b>	<b>210,1</b>			<b>604,2</b>		
Elaborer une stratégie pour la prise en charge et le développement de la petite enfance pour la région	4,0		0,6	3,4					4,0		
Construire et équiper des centres dans la capitale, les sous-préfectures et les localités importantes	245,0		36,8	49,0	73,5	85,8			245,0		
Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes dans la région	40,0		6,0	8,0	12,0	14,0			40,0		
Construire et équiper des collèges dans les sous-préfectures de (8 salles, 2 Labos, 3 bureaux administratifs)	110,0		16,5	22,0	33,0	38,5			110,0		
Mettre en place un programme des cours du soir pour améliorer le niveau faible des populations de la capitale et des sous-préfectures	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		
Construire des nouveaux centres de formation professionnelle dans les sous-préfectures pour pallier au besoin de main d'œuvre pour la maintenance, l'entretien de matériels dans les localités éloignées	16,0		2,4	3,2	4,8	5,6			16,0		
Construire 4 nouvelles écoles primaires (Inday, Dalale, Adodaba avec forage, et Dadato), une extension de 8 écoles primaires et un centre d'examen dans chaque chef lieu de sous-préfecture	80,0		12,0	16,0	24,0	28,0			80,0		
Appuyer à l'agrandissement du Centre d'Apprentissage Professionnel de la capitale et mettre en place un projet de modernisation des filières de formation existantes	5,2		0,8	1,0	1,6	1,8			5,2		
Elaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation incluant une phase post alphabétisation	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Recruter et former 150 facilitateurs et 25 superviseurs	27,0		4,1	5,4	8,1	9,5			27,0		
Alphabétiser 10 000 apprenants à raison de 2000 par année	48,0		7,2	9,6	14,4	16,8			48,0		
<b>Programme de Développement d'un système de santé et de nutrition accessible à tous</b>	<b>320,5</b>	<b>27,2</b>	<b>54,9</b>	<b>64,1</b>	<b>82,5</b>	<b>91,8</b>			<b>320,5</b>		
Créer une banque de données sur l'état de la santé dans la région (tuberculose, paludisme, VIH/SIDA, épidémies, etc.)	10,0		1,5	2,0	3,0	3,5			10,0		
Elaborer et mettre en œuvre un programme détaillé de surveillance épidémiologique	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Equiper tous les postes de santé existants de congélateurs fonctionnant à l'énergie solaire	2,5		0,4	0,5	0,7	0,9			2,5		
Construire et équiper 6 nouveaux centres médicaux à Ndoli (Alaylou Dada), Lahassa, Dadato, Olma, Adgueno, Inday	16,0		2,4	3,2	4,8	5,6			16,0		
Renforcer les capacités humaine et matérielle des centres de santé existants	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		
<b>Réhabilitation de l'hôpital (SDAU)</b>	<b>136,0</b>	<b>27,2</b>	<b>27,2</b>	<b>27,2</b>	<b>27,2</b>	<b>27,2</b>			<b>136,0</b>		
Mettre à niveau l'hôpital régional : renforcement des ressources humaines (augmentation de personnel, des spécialistes), réhabilitation et renforcement des équipements, approvisionnement des pharmacies communautaires en médicaments, mise à disposition des ambulances, notamment une ambulance maritime pour urgence médicale	100,0		15,0	20,0	30,0	35,0			100,0		
Elaborer et mettre en œuvre d'un projet de campagnes de prévention et de vaccination	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
<b>Programme d'Amélioration de la situation de la sécurité/insécurité alimentaire dans la région</b>	<b>41,0</b>	<b>4,0</b>	<b>7,2</b>	<b>9,5</b>	<b>9,7</b>	<b>10,7</b>			<b>41,0</b>		
Réaliser une étude approfondie sur la sécurité/insécurité en vue de collecter les principaux indicateurs de situation de départ (disponibilité, accès et utilisation des aliments)	2,0		0,3	1,7					2,0		
Mettre en place une stratégie de développement de la sécurité alimentaire dans la région	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre de programmes en vue d'améliorer la disponibilité des aliments par la production agricole, animale, de la pêche et de volailles	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Améliorer l'accès aux aliments par l'importation des produits de denrées alimentaires de qualité et de prix réduits, par l'amélioration des circuits routiers, des moyens de transport et de commercialisation	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Améliorer la lutte contre la flambée des prix de produits de premières nécessités	1,0		0,2	0,2	0,3	0,4			1,0		
Sensibiliser les populations sur l'amélioration et l'accès à des aliments diversifiés et sur les méfaits du khat	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Installation des bornes-fontaines dans les zones d'habitat précaire non desservies (SDAU)	20,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0			20,0		
Mettre en place au niveau de la région un stock stratégique d'aliments	10,0		1,5	2,0	3,0	3,5			10,0		
<b>Programme d'amélioration de la protection, la promotion de la pratique et l'enseignement de la religion islamique</b>	<b>205,2</b>	<b>0,0</b>	<b>30,8</b>	<b>41,0</b>	<b>61,6</b>	<b>71,8</b>			<b>205,2</b>		
Réhabiliter les mosquées sur le territoire de la région	10,5		1,6	2,1	3,2	3,7			10,5		
Recruter 5 imams et 5 mouadins formés pour la région	37,7		5,7	7,5	11,3	13,2			37,7		
Construire une bibliothèque islamique la capitale et les sous-préfectures	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		
Réhabiliter les maisons des Biens waqfs de la région	12,0		1,8	2,4	3,6	4,2			12,0		
Construire de centres d'apprentissage du Saint Coran (Hifd) dans la capitale, les sous-préfectures et les localités	88,0		13,2	17,6	26,4	30,8			88,0		
Construire de madrasas et mettre à leur disposition des enseignants formés dans les principales localités rurales	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		
Aménager des cimetières sécurisés dans la capitale et les sous-préfectures	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		
<b>Programme de Protection et valorisation des biens culturels et le soutien à la création culturelle</b>	<b>119,5</b>	<b>0,0</b>	<b>17,9</b>	<b>23,9</b>	<b>35,9</b>	<b>41,8</b>			<b>119,5</b>		
Construire et aménager un bureau régional des archives à la capitale régionale (institutionnalisation, structures, équipements et services)	17,5		2,6	3,5	5,3	6,1			17,5		
Construire et équiper un centre culturel régional à la capitale	20,4		3,1	4,1	6,1	7,1			20,4		
Construire et équiper un centre culturel dans les sous-préfectures	40,8		6,1	8,2	12,2	14,3			40,8		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Construire et équiper un centre culturel dans les localités les plus importantes	40,8		6,1	8,2	12,2	14,3			40,8		
<b>Programme d'amélioration de l'accès au logement</b>	<b>493,0</b>	<b>94,0</b>	<b>97,5</b>	<b>109,7</b>	<b>95,8</b>	<b>96,1</b>			<b>493,0</b>		
Mise à niveau du lotissement social (SDAU)	210,0	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0			210,0		
Déplacement des poches d'habitat précaire (SDAU)	260,0	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0			260,0		
Mener une étude d'inventaire sur le logement incluant un volet sur l'évaluation de la gestion foncière, le besoin en logement et la construction des maisons répondant aux attentes des ménages et l'intégration des informations dans une base de données	3,0		0,45	2,55					3,0		
Mettre en place une politique de l'habitat et une stratégie de gestion foncière	3,0		0,45	2,55					3,0		
Mener une étude sur les procédures et des coûts administratifs et fiscaux et de leurs impacts sur le coût d'accès au logement et les délais de construction et l'application des recommandations	3,0		0,45	2,55					3,0		
Elaborer et appliquer de procédures d'urbanisme simplifiées et adaptées aux capacités techniques et administratives de la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Réaliser une étude technique pour la mise en place d'un plan de viabilisation et de parcellisation des sites sélectionnés par la préfecture et le conseil régional	4,0		0,60	3,40					4,0		
Mener une étude sur l'accès au crédit et financement et la mise en place d'un mécanisme pour développer l'accès de la population au financement	2,0		0,30	1,70					2,0		
Mettre en place un système coopératif pour la construction de logements des catégories à faibles revenus	2,0		0,30	1,70					2,0		
Mettre en place un dispositif facilitateur et de dynamisation du crédit au logement	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
<b>Programme de développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse</b>	<b>190,0</b>	<b>0,0</b>	<b>28,5</b>	<b>38,0</b>	<b>57,0</b>	<b>66,5</b>			<b>190,0</b>		
Elaborer et réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'action civique et la culture de la paix	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Concevoir et mettre en œuvre de projets pilotes d'éducation sur le genre et le développement	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Elaborer des contenus de cours et la formation d'éducateurs civiques et d'animateurs de l'action civique	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		



Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Définir un modèle type d'un Centre Régional de Services Civiques	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Elaborer et mettre en œuvre un projet de formation des enseignants, chefs d'établissements et conseillers pédagogiques sur le civisme	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		
Construire des centres de développement communautaire dans les sous-préfectures et certains pôles locaux de développement	40,0		6,0	8,0	12,0	14,0			40,0		
Mobilisation d'un fonds communautaire pour le développement de l'action civique, du sport et des loisirs	131,0		19,7	26,2	39,3	45,9			131,0		
<b>Programme de mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous et le renforcement de la solidarité sociale</b>	<b>69,5</b>	<b>0,0</b>	<b>10,4</b>	<b>17,5</b>	<b>19,2</b>	<b>22,4</b>			<b>69,5</b>		
Mettre en place un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale sur l'organisation et le renforcement de la solidarité sociale	1,0		0,2	0,2	0,3	0,4			1,0		
Mettre en place un programme sur la citoyenneté et l'autogestion	1,0		0,2	0,2	0,3	0,4			1,0		
Mettre en place un programme pour la mise en place des mécanismes de changement de comportement	1,0		0,2	0,2	0,3	0,4			1,0		
Mettre en place un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale sur l'organisation et le renforcement de la solidarité	1,0		0,2	0,2	0,3	0,4			1,0		
Réaliser une étude pour identifier les personnes adultes dépendantes et à besoins spéciaux ainsi que les services adaptés à offrir	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Définir un modèle type d'un centre d'accueil	1,0		0,2	0,9					1,0		
Construire des centres d'accueil pour adultes dépendants dans la capitale et les sous-préfectures	25,0		3,8	5,0	7,5	8,8			25,0		
Mener une enquête de recensement incluant une évaluation des besoins et l'identification des enfants handicapés non intégrables au système scolaire régulier ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	1,0		0,2	0,9					1,0		
Elaborer et appliquer un cadre de régulation des services offerts dans les centres d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée et pour les services d'accompagnement	1,5		0,2	1,3					1,5		
Définir un modèle type d'un centre d'éducation spécialisée	2,0		0,3	1,7					2,0		
Construire des centres d'éducation spécialisée pour les enfants à besoins spéciaux	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre de méthodes pédagogiques et de matériels didactiques appropriés pour l'éducation spéciale	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		
Assistance aux groupes vulnérables et aux réfugiés (PIP)										PAM	
<b>Programme de développement de l'égalité de genre</b>	<b>57,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,5</b>	<b>12,1</b>	<b>15,9</b>	<b>18,6</b>			<b>57,0</b>		
Mettre en place un comité interservices déconcentrés et décentralisés pour la mise en place d'un plan d'action local de la politique d'égalité de genre et le suivi évaluation des projets liés	1,0		1,0						1,0		
Mettre en place dans chaque service déconcentré un point focal genre pour la sensibilisation sur l'égalité des sexes et formation du personnel	1,0		0,5	0,5					1,0		
Former les personnels des institutions et administrations publiques sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes	4,5		0,7	0,9	1,4	1,6			4,5		
Elaborer et mettre en œuvre de mesures d'action positive favorisant l'intégration des femmes dans les appareils politiques, administratifs et techniques	1,0		0,5	0,5					1,0		
Faciliter l'application de la loi de quota portant sur l'intégration des femmes dans les services publics de la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Renforcer les moyens pour la mise en œuvre du code de la famille pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Renforcer les moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes, créer une banque des données dans la région	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Créer une cellule d'écoute contre toute violence fait aux femmes (violences physiques, MGF, viols)	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		
Poursuivre les campagnes de sensibilisation contre les mutilations génitales féminines (MGF) et mettre en application la loi contre le MGF	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Poursuivre les campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes sexistes	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Créer un répertoire des organisations de femmes, des ONG et des associations travaillant dans le domaine du genre	1,0		0,5	0,5					1,0		
Réaliser des campagnes de communication sur la scolarisation de jeunes filles et l'égalité des sexes (concevoir et diffuser des émissions audiovisuelles en matière d'égalité hommes/ femmes)	7,0		1,1	1,4	2,1	2,5			7,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation de la population à l'égalité de genre	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Appuyer les femmes entrepreneures et créer un répertoire des femmes entrepreneures	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Mettre en place un fonds pour l'autonomisation des femmes (Activités Generatrices des Revenus)	20,5		3,1	4,1	6,2	7,2			20,5		
	<b>2 099,9</b>	<b>125,2</b>	<b>348,2</b>	<b>439,2</b>	<b>557,6</b>	<b>629,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 099,9</b>		

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
<b>OS4. Promouvoir une bonne gouvernance locale</b>		<b>Total 2016-2020 :</b>			<b>1 413,7 Millions FDJ</b>						
<b>Programme d'Appui au processus de décentralisation par une définition précise et établie de la répartition des rôles et responsabilités</b>	<b>105,0</b>	<b>2,6</b>	<b>18,0</b>	<b>21,4</b>	<b>29,3</b>	<b>33,8</b>			<b>105,0</b>		
Mettre en place un comité technique permanent pour revoir les textes de la décentralisation et améliorer son cadre d'application ainsi que sa vulgarisation	2,0		1,0	1,0					2,0		
Créer un comité du suivi-évaluation du PDR 2015-2019	1,0		1,0						1,0		
<b>Appui institutionnel pour le suivi du SDAU (SDAU)</b>	<b>13,0</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>			<b>13,0</b>		
Recruter des ressources humaines compétentes ayant pour mandat de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la planification stratégique ; (3 cadres recrutés au près du conseil régional sur une période de 5 ans soit 180 mensualités)	54,0		8,1	10,8	16,2	18,9			54,0		
Renforcer les capacités des membres du comité du suivi-évaluation du PDR 2015-2019 (la gestion axée sur les résultats, la passation des marchés, sur la budgétisation des programmes et des notions sur l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement)	35,0		5,3	7,0	10,5	12,3			35,0		
<b>Programme de révision du cadre légal et de renforcement de l'action des élus</b>	<b>129,5</b>	<b>0,0</b>	<b>30,3</b>	<b>32,6</b>	<b>32,8</b>	<b>33,8</b>			<b>129,5</b>		
Mener une étude d'évaluation sur le degré de la participation citoyenne notamment aux affaires publiques, leur droit et devoir	2,0		0,3	1,7					2,0		
Elaborer et diffuser un guide spécifiant les droits et obligations en matière civile et pénale (administration publique, collectivités territoriales, représentants des citoyens)	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information sur la citoyenneté, l'autogestion et l'indépendance	8,0		1,2	1,6	2,4	2,8			8,0		
Organiser des journées annuelles de promotion économique et d'investissement de la région en vue de discuter sur l'environnement et le droit des affaires ainsi que des priorités économiques	12,0		3,0	3,0	3,0	3,0			12,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer avec une large diffusion un guide spécifiant les droits et obligations des partenaires du développement économique (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé des affaires et entrepreneurs individuels)	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Mettre en place des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information sur les textes sur l'ensemble du territoire	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		
Appuyer l'organisation de réunions trimestrielles entre les élus de la région et les services déconcentrés pour échanger sur la situation socio-économique et administrative de la région ; (4 réunions par an sur 5 ans)	6,0		1,5	1,5	1,5	1,5			6,0		
Appuyer l'organisation de réunions bi-annuelles entre les élus des cinq régions pour échanger sur la situation de la mise en œuvre des PDR des régions ; (2 réunions par an sur 5 ans)	3,0		0,8	0,8	0,8	0,8			3,0		
Appuyer l'organisation de deux voyages d'échange avec les élus locaux de la sous-région (COMESA) (2 voyages de 7 jours pour 5 élus par an durant 5 ans)	87,5		21,9	21,9	21,9	21,9			87,5		
<b>Programme de modernisation et de renforcement de l'administration déconcentrée</b>	<b>294,4</b>	<b>0,0</b>	<b>46,6</b>	<b>59,1</b>	<b>87,1</b>	<b>101,6</b>			<b>294,4</b>		
Faire un recensement de personnels et services mis à la disposition de l'administration décentralisée et l'intégration des informations dans une base de données	2,0		2,0						2,0		
Renforcer (outils et procédures de gestion administrative et de projets) les services déconcentrés et autres antennes régionales dans la région	2,0		1,0	1,0					2,0		
Mettre en place des manuels de procédures clarifiant les rôles, missions et prérogatives pour le Conseil régional	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Réhabiliter l'actuel bâtiment du Conseil Régional	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Créer une antenne régionale de la RTD	53,4		8,0	10,7	16,0	18,7			53,4		
Construire et équiper des centres administratifs de 55 m2 dans les sous-préfectures et les localités importantes pour rapprocher le conseil régional des administrés et offrir un meilleur de collaboration avec les services déconcentrés ; (3 sous-préfectures et 3 localités)	231,0		34,7	46,2	69,3	80,9			231,0		
<b>Programme de modernisation et le renforcement de l'administration centrale</b>	<b>16,5</b>	<b>0,0</b>	<b>5,3</b>	<b>5,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>			<b>16,5</b>		
Mener une étude d'évaluation sur les personnels et services existants et manquants et l'intégration des informations dans une base de données	1,0		0,5	0,5					1,0		
Mettre en place un projet pour compléter la déconcentration des services manquants au niveau de la région	1,0		0,5	0,5					1,0		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Elaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement, de motivation et de déploiement de fonctionnaires dans les administrations déconcentrées	1,0		0,5	0,5					1,0		
Mettre en place un programme de renforcement (outils et procédures de gestion administrative et de projets) des services déconcentrés et autres antennes régionales dans la région	1,5		0,8	0,8					1,5		
Mettre en place une réunion mensuelle regroupant le préfet, les sous-préfets et leurs collaborateurs, le Président du Conseil régional, les conseillers régionaux et leurs collaborateurs en vue de présenter le bilan de chaque service et discuter sur les bonnes pratiques et les lacunes de l'application des procédures ; (12 réunions par an sur 5 ans)	12,0		3,0	3,0	3,0	3,0			12,0		
<b>Programme de renforcement de la société civile</b>	<b>149,0</b>	<b>0,0</b>	<b>23,5</b>	<b>30,6</b>	<b>43,9</b>	<b>51,1</b>			<b>149,0</b>		
Mener une étude d'évaluation sur les associations de la société civile ainsi que leurs partenaires et l'intégration des informations dans une base de données	2,0		1,0	1,0					2,0		
Mettre en place un projet d'appui à la formation et renforcement des capacités des associations de la société civile	14,0		2,1	2,8	4,2	4,9			14,0		
Mettre en place une commission pour la révision de la régulation existante sur les associations et organismes avec ou sans but lucratif	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Elaborer avec une large diffusion un guide spécifiant les droits et obligations des partenaires impliqués (administration publique, collectivités territoriales et associations)	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi de l'application du cadre légal du secteur associatif	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Etablir des calendriers de rencontres régulières d'information et de coordination entre les associations ou fédérations et le Conseil régional et la préfecture ; (4 réunions par an sur 5 ans)	4,0		1,0	1,0	1,0	1,0			4,0		
Mettre en place un système d'information à l'intention de la société civile	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Mettre en place un fonds pour financer les initiatives locales de développement des membres des associations ou fédérations de la région ; (25 projets communautaires plafonnés à 4,5 millions)	120,0		18,0	24,0	36,0	42,0			120,0		
<b>Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité</b>	<b>631,0</b>	<b>0,0</b>	<b>94,7</b>	<b>126,2</b>	<b>189,3</b>	<b>220,9</b>			<b>631,0</b>		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		
Construire et équiper des centres administratifs pour le tribunal traditionnel en mettant un personnel qualifié de la justice republicaine pour enregistrer et classer officiellement les decisions dans les sous-préfectures et 6 localités	60,0		9,0	12,0	18,0	21,0			60,0		
Construire et équiper des centres administratifs pour déployer les forces de police et de gendarmerie ayant toutes les capacités en matière de capital humain, logistique et financier pour la sécurité des biens et des personnes dans les sous-préfectures et 6 localités	182,0		27,3	36,4	54,6	63,7			182,0		
Déconcentrer et mettre en place une unité d'urgence et d'incendie avec des bases opérationnelles ayant toutes les capacités en matière de capital humain, logistique et financier dans les sous-préfectures et 4 localités	315,0		47,3	63,0	94,5	110,3			315,0		
Sécuriser les frontières et construire des postes frontaliers	70,0		10,5	14,0	21,0	24,5			70,0		
Organiser de campagnes de sensibilisation de la population sur la sécurité, la justice et la responsabilité réciproque des ayant devoirs et ayant droit sur l'ensemble du territoire	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
<b>Programme d'Appui aux autorités régionales pour une mise en œuvre réussie du Plan de Développement Régional</b>	<b>26,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,9</b>	<b>5,2</b>	<b>7,8</b>	<b>9,1</b>			<b>26,0</b>		
Renforcer l'adhésion de l'ensemble des intervenants à la présente planification stratégique en organisant des ateliers de sensibilisation et de formation sur la gestion de connaissances en vue de revitaliser et renforcer les connaissances de la communauté	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Mettre en place un comité de reporting (préfecture, CR, SD, parlementaire, association de la société civile, Okals/chef de village, organismes internationaux présents) de la coordination de la planification stratégique	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		
Établir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer la population et l'ensemble de la communauté sur la progression de la planification stratégique	4,5		0,7	0,9	1,4	1,6			4,5		
Doter les moyens logistiques nécessaires au conseil régional	16,5		2,5	3,3	5,0	5,8			16,5		
<b>Programme d'Appui au Comité Régional pour une meilleure compréhension des enjeux économiques</b>	<b>13,9</b>	<b>0,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>4,2</b>	<b>4,9</b>			<b>13,9</b>		

Objectifs / Actions	Total 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Acquis Etat	Acquis Fin. Ext./Autres	A rechercher		

Mettre en place un Conseil Economique et Social de la Région d'OBOCK (CESO) composé des responsables des commerçants, le représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti, des services déconcentrés, représentants de l'administration centrale, les élus pour gérer le développement économique de la région sous la responsabilité du président du CR (planification, budgets, fiscalité...) qui délibère et rédige les PVs ; <b>(deux experts pour l'encadrement - 10 jours)</b>	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		
Elaborer et mettre en œuvre de mesures incitatives et de dispositions administratives pour favoriser le développement de l'industrie locale (petites unités de production, l'agroalimentaire) et de développement touristique ; <b>(Un expert pour l'encadrement - 5)</b>	2,5		0,4	0,5	0,8	0,9			2,5		
Etablir et mettre en œuvre une stratégie favorisant l'exploitation des ressources naturelles avec la participation de capitaux privés	6,4		1,0	1,3	1,9	2,2			6,4		
<b>Programme de Renforcement des politiques budgétaires et fiscales</b>	<b>48,4</b>	<b>0,0</b>	<b>7,3</b>	<b>21,5</b>	<b>9,1</b>	<b>10,6</b>			<b>48,4</b>		
Mettre en place un cadre de référence cohérent à la Loi de la décentralisation en vue de renforcer le pouvoir du Conseil Economique et Social de la Région d'OBOCK (CESO)	5,0		0,8	4,3					5,0		
Mener une étude pour la mise en place de la fiscalité locale et publier le manuel des procédures douanières afin de rassurer les opérateurs économiques souhaitant investir dans la région	7,5		1,1	6,4					7,5		
Actualiser les registres de propriétés foncières, industrielles et commerciales et mettre en place une taxation	3,5		0,5	3,0					3,5		
Mettre en place la trésorerie régionale d'OBOCK	19,0		2,9	3,8	5,7	6,7			19,0		
Réaliser une étude pour déterminer les voies et moyens pour commercialiser les produits halieutiques et agricoles	2,2		0,3	1,9					2,2		
Inciter l'installation des branches bancaires dans la région d'OBOCK avec la mise en place de virement bancaire simultané des salaires des employés des différents ministères sectoriels présents dans la région	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		
Produire et publier régulièrement des statistiques économiques et des activités commerciales sous la supervision du CESO et du Conseil Régional	7,2		1,1	1,4	2,2	2,5			7,2		

<b>1 413,7</b>	<b>2,6</b>	<b>231,4</b>	<b>304,6</b>	<b>406,5</b>	<b>468,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1 413,7</b>		
----------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	----------------	--	--